

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS DE FRANCE ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Perspectives Nouvelles ?



Je ne ferai pas à M. René MAYER l'injure de croire que l'ambition de son Gouvernement se borne à faire « du PINAY sans PINAY ». Quoi qu'en disent certains obstinés (je pense, en particulier, à l'intarissable ROBINET, du « Figaro »), la dernière crise ministérielle a eu un sens, une signification bien évidente, celle d'un désaccord profond entre l'immense majorité des citoyens de ce pays et le Gouvernement, non pas sur le principe d'une politique visant à l'amélioration des conditions de vie des Français par le renversement de la tendance inflationniste des prix, mais sur les moyens dérisoires, d'un simplisme ahurissant, mis en œuvre pour la réaliser. Le nouveau président du Conseil a dû, pour bâtir son programme de Gouvernement, partir de cette constatation et en tirer les conséquences qui s'imposent, notamment en ce qui concerne l'action sur les prix à la consommation qui doit être positive, directe, autoritaire, sous peine d'aller droit à l'échec. Chacun sait ce qu'ont donné les méthodes négatives, dites « indirectes », de M. PINAY. Je laisse de côté ses jérémiaades aux pieds de M. GINGEMBRE ou de M. VILLIERS pour ne parler, par exemple, que de ses fameuses « importations de choc » dont le résultat le plus clair a été d'accentuer le déficit de notre balance commerciale.

M. René MAYER aura aussi à se pencher — et rapidement — sur la question des salaires. Il a, lui, assez de jugeote, assez de sens politique pour se rendre compte que les prix, à eux seuls, ne peuvent franchir, en recul, l'énorme distance qui les sépare des salaires et que ceux-ci doivent se porter résolument à leur rencontre, appuyés sur les progrès d'ores et déjà acquis dans l'ordre de la productivité. C'est là une question de pure justice sociale, mais aussi d'intérêt économique évident. Elle se pose, en effet, avec une acuité accrue au moment où la politique à courte vue de M. PINAY commence à porter ses fruits les plus amers qui s'appellent : marasme économique, stagnation des affaires, chômage, malaise social avant-coureur de réactions violentes, toujours à éviter.

Le nouveau chef du Gouvernement devra, parallèlement, redonner aux allocations familiales la place qui leur revient dans la rémunération des travailleurs. Particulièrement touchées dans leurs moyens d'existence par le jeu conjugué des hausses de prix à la consommation et du blocage à un niveau dérisoire des divers éléments qui composent la rétribution actuelle du travail, les familles ouvrières se placent au premier rang des sacrifiés du régime. Intransigeante sur ce point, la C. F. T. C. le demeurera quoi qu'il arrive. M. PINAY en sait quelque chose et M. MAYER n'en ignore rien.

Il faudra enfin, complétant le tout, une réforme fiscale osée, courageuse, révolutionnaire au besoin, qui permette à l'Etat de faire face à toutes ses obligations en répartissant équitablement l'indispensable effort de contribution entre tous les citoyens.

Voilà ce que nous attendons, dans l'immédiat, d'un Gouvernement qui se proclame animé du désir de bien faire, mais dont, de toute évidence, les moyens d'action dans le sens de nos préoccupations sont extrêmement limités. Nous aurions tort de nourrir, à ce sujet, de trop grandes illusions. Il faudra tout de même sortir de l'impasse où est présentement embourré le char de l'Etat, et il n'y a pas d'autre formule, pour y parvenir, que de satisfaire aux impératifs économiques et sociaux rappelés ci-dessus, impératifs devant lesquels s'est dérobé M. PINAY pour son malheur... et le nôtre.

En ce qui nous concerne, nous autres Cheminots, nos positions sont connues. Nous les avons publiquement rappelées lors de notre manifestation du 10 janvier qui a marqué, en même temps, notre volonté bien arrêtée de mener, dès ce début d'année — et sans attendre la problématique évolution de la conjoncture — l'action nécessaire au forcing des obstacles jusqu'ici rencontrés. Souhaitons seulement qu'un peu de bonne volonté de la part des hommes au pouvoir nous dispense d'une nouvelle démonstration — moins pacifique, sans doute — du bien-fondé de nos revendications.

A. PAILLIEUX.
Secrétaire général.



POUR LEURS SALAIRES

LES CHEMINOTS C.F.T.C.

ont manifesté le 10 Janvier

de LANCY à la Gare du Nord !

ILS ÉTAIENT VENUS DE TOUTE LA FRANCE !

ILS étaient venus de toute la France.

Dès 14 heures, des groupes de Cheminots au milieu desquels on distingue des uniformes marqués du monogramme S.N.C.F., arrivent rue de Lancy et pénètrent dans la salle.

Des amis se retrouvent, les uns et les autres s'interpellent. Accents du Midi et du Nord, toulousains et bourguignons. De tous les coins de France les militants sont venus : De Lille et de Marseille, de Strasbourg et de Bordeaux, de Nancy et de Perpignan, du Mans, de Lyon, Clermont, etc. Bientôt la salle est archicomble et les camarades stationnent dans les couloirs, le hall d'entrée. Tous sont heureux de se trouver là, la joie se lit sur tous les visages, mais on sent chez tous ces militants résolus, une ferme volonté et la conviction qu'ils représentent des dizaines de milliers de Cheminots, ce qui leur procure une importante responsabilité. Aussi l'ambiance est-elle celle des grands jours de luttes ouvrières. L'atmosphère de la salle est semblable à celle qui règne dans les grandes assemblées à l'occasion des grèves.

LE MEETING A LANCY

LA réunion annoncée pour 14 h. 30 commence avec quelques minutes seulement de retard. Les Cheminots « font l'heure ».

Notre président L. DELSERT ouvre la série des allocutions en

façant le bilan de l'expérience PINAY : Il n'y a pas eu de véritable baisse des prix, mais seulement une stabilisation ; par contre il y a eu baisse de l'activité économique dans le pays et augmentation du chômage. La réforme fiscale annoncée s'est concrétisée par l'amnistie fiscale, c'est-à-dire par un cadeau de plusieurs dizaines de milliards aux fraudeurs du fisc, aux profiteurs responsables de la vie chère. Ce sévère réquisitoire contre PINAY, l'homme qui n'a pas fait de miracle, a été largement applaudi. Et L. DELSERT termine son exposé en définissant le but de cette réunion qui n'est

pas statutaire, qui n'est pas un congrès, mais la manifestation du mécontentement de la classe ouvrière lassée de promesses non tenues. Les Cheminots comme les autres travailleurs en ont assez et ils veulent que ceux qui ont la prétention de gouverner le pays le sachent.

P. BUTET, secrétaire général adjoint de la Fédération prend la parole pour déclarer que personne, ni la S.N.C.F., ni le gouvernement ne peut contester la légitimité de nos revendications. BUTET rend compte de l'action menée.

(Lire la suite en page 12.)

POUR VAINCRE. SOYONS UNIS !

Je tiens à redire ici toutes les satisfactions que j'ai éprouvées à l'occasion de la journée du 10 janvier.

dispensable solidarité qui unit tous les travailleurs du secteur public et nationalisé comme du secteur privé.

Satisfactions, d'abord, parce que le meeting enthousiaste, et la magnifique manifestation publique qui l'a suivi, ont été le vivant témoignage de la force et du dynamisme d'une des plus belles Fédérations de notre mouvement C.F.T.C., en même temps qu'ils apportaient une cinglante réponse à ceux qui, prenant leurs désirs pour des réalités, proclament l'apathie et la désaffection syndicales...

Satisfactions, aussi, parce que les Cheminots de la C.F.T.C. ont su mettre l'accent sur l'in-

Sans oublier vos revendications particulières, vous avez tout au long de cette journée mémorable, affirmé votre volonté de rester étroitement solidés à l'ensemble de la classe ouvrière et de lutter, avec tous les travailleurs, sur la base des revendications confédérales.

Merci, donc, camarades Cheminots de nous avoir rappelé que le mouvement peut compter sur vous de la même façon que vous pouvez compter sur lui.

Maurice BOULADOUX,
Secrétaire général de la C.F.T.C.



DOCUMENTATION

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Nous recevons toujours de nombreuses réclamations concernant l'attribution des vêtements de travail. Ces réclamations portent sur deux points essentiels.

1^o Sur les catégories de bénéficiaires ayant droit à des vêtements avec participation ou à titre impersonnel.

2^o Sur la distribution des vêtements donnant lieu à participation.

Sur le premier point les réclamations sont différentes suivant les Régions et suivant les Services. Il est certain que des améliorations et mises au point sont nécessaires, nous nous efforcerons de les obtenir de la Direction du Personnel, mais il faut que vous sachiez que nous rencontrons une certaine opposition.

Sur le deuxième point, qui concerne la distribution, voici ce que vous devez savoir. L'achat et l'approvisionnement de ces vêtements sont assurés par le Service Central des Approvisionnements, c'est également ce Service qui en fixe le prix de vente. La distribution aux ayant droit est assurée, soit par les Economats sur les Régions où existent des Economats, soit par les Magasins Généraux ou d'Établissements sur les autres régions (S. E.-Méditerranée).

Les réclamations au sujet de la distribution visent surtout les magasins Economats. Pourquoi ? Parce que les Economats ont en vente des articles commerciaux courants, de qualité et de présentation différente de celle des vêtements devant être servis aux bénéficiaires de bons avec participation. Les bénéficiaires ne peuvent en aucun cas choisir d'autres articles.

Prenez un exemple : les bleus. Dans un magasin Economat vous trouverez les qualités suivantes : Croisé bleu qualité commerciale, croisé bleu qualité S. N. C. F., Moleskine bleue qualité commerciale. Vous ne pouvez avoir que la qualité croisé bleu S. N. C. F.

Cette qualité est la même ou

légèrement supérieure à celle du croisé Economat, mais il est évident qu'elle ne vaut pas la qualité de la moleskine. Cependant vous avez l'assurance d'avoir une bonne qualité, de trouver cette qualité sur l'ensemble des Régions, quel que soit le mode de distribution et à des prix identiques, quel que soit le lieu.

Les prix de cession aux agents bénéficiaires de la participation à 40 % sont les suivants à partir du 1^{er} janvier 1953 :

Francs
Pantalon de trav. croisé bleu 760
Veste de trav. croisé bleu 760
Blouse blanche pour homme 1080
Blouse grise pour homme .. 940
Blouse noire pour homme .. 940
Blouse blanche pour femme 1015
Blouse grise pour femme .. 870
Blouse noire pour femme .. 870
Blouse en Vichy gris bleu f. 540

Nous souhaitons que ces informations vous aident à comprendre les errements actuels, ce qui ne veut pas dire que nous considérons que ces errements régulent définitivement l'ensemble du problème des vêtements de travail, au contraire, nous disons qu'il y a encore beaucoup à faire.

J. CHAPLAIS.

BLOUSES DE TRAVAIL

Lettre Pc 5 du 12 janvier 1953

Par lettre Pe 219 du 18 décembre 1952, je vous ai indiqué les prix de vente des bleus et des blouses de travail fournis aux agents soit à titre impersonnel, soit à titre personnel, avec participation de la S. N. C. F.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à titre provisoire et jusqu'à épuisement des stocks existants, les bons pour une blouse de femme "noire ou grise" seront satisfaisants par l'octroi d'une blouse en vichy coton.

Le prix d'une telle blouse étant fixe à 900 francs, les prix de vente aux agents seront de :

540 francs pour une participation de la S. N. C. F. de 40 %
90 francs pour une participation de la S. N. C. F. de 90 %.

Le Directeur : ANDRE.

ALLOCATION POUR DÉFAUT DE LOGEMENT

Agents ayant droit au logement gratuit

Lettre Ph 300 du 24 décembre 1952

L'allocation pour défaut de logement attribuée en application de l'article 232 du Règlement P2 aux agents mutés qui vivent séparés de leur famille dans leur nouvelle résidence est au maximum égale pendant les cinq premiers mois aux allocations réglementaires de déplacement (allocations normales pendant les trente premiers jours, allocations réduites ensuite). A partir du sixième mois ces allocations sont réduites par paliers successifs de 25 %, 50 %, 60 %.

L'article 233 du Règlement P2 précise d'autre part que les dispositions de l'article 232 rappelées ci-dessus sont également applicables aux agents ayant droit au logement gratuit.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé de ne plus faire application des réductions prévues à partir du sixième mois aux agents ayant droit au logement gratuit à

qui un logement est affecté, de par leurs fonctions, dans leur nouvelle résidence, mais qui ne peuvent en prendre possession parce qu'il n'est pas encore libéré.

Il convient d'ailleurs en contrepartie que les chefs d'arrondissement attirent à toute occasion l'attention des agents logés qui approchent de l'âge de la retraite sur la nécessité de prendre leurs dispositions pour laisser en temps voulu leur logement à leur successeur.

Cette mesure entrera en application à partir du 1^{er} décembre 1952.

Le directeur : BOURRIE.

Lettre Ph 4 du 5 janvier 1953

Les anciens agents mineurs réintégrés après service militaire sont susceptibles d'être affectés dans une résidence différente de celle où ils étaient occupés comme mineurs.

Dans ce cas, les intéressés peuvent, s'ils sont mariés, être admis au bénéfice des allocations pour défaut de logement dans les mêmes conditions que les agents mutés.

Cette mesure aura effet pécuniaire à partir du 1^{er} janvier 1953. Les anciens mineurs réintégrés antérieurement au 1^{er} janvier 1953 seront traités à partir de cette date comme si cette mesure avait toujours été appliquée.

Le directeur : BOURRIE.

PROFITEZ DU PASSAGE DU WAGON-SOLDES

« Chaussures, Textiles et Ménage » de l'ÉCONOMAT

Voici les localités qui seront desservies au cours du mois de FÉVRIER 1953 :

AMAGNE-LUCKY	11
BAR-LE-DUC	25 (après-midi).
CHALONS-S.-MARNE	23
CHARLEVILLE	12
CHATEAU-THIERRY	6 (matin)
CONFLANS-JARNY	19
EPERNAY	7 et 9 (jusqu'à 17 h.)
LEROUVILLE	26
LONGUYON	14 (à p. 9 h. 30)
LONGWY	16 (jusq. 17 b.)
MEAUX	5
METZ	18
NANCY (Jarville)	28
NOISY-LE-SEC	4
PARIS-Batignolles	2 et 3
REIMS	10
SEDAN	13
THIONVILLE	17
TOUL	27 (à p. 9 h. 30)
VERDUN	20 et 21 matin (jusqu'à 10 h.)
VITRY-LE-FRANÇOIS	24

Les heures de vente dans chaque localité seront affichées dans les gares.

RÉGIME DE TRAVAIL

ATTRIBUTION DES REPOS PÉRIODIQUES

Lettre Pu/III 630 du 16 déc. 1952

Aux termes de l'article 13 du Règlement du 1^{er} mai 1945, les repos périodiques doivent être placés sur deux nuits consécutives, commencer au plus tard à 20 heures la première nuit et finir au plus tôt à 6 heures la deuxième nuit.

L'établissement des roulements réguliers et la commande des agents qui ne suivent pas des roulements réguliers doivent obligatoirement être faite de manière à respecter ces dispositions.

Si des circonstances fortuites entraînent en fait une cessation de service postérieure à 20 heures, le repos périodique est néanmoins accordé sous la réserve expresse que la fin de service ait lieu au plus tard à 21 heures.

Dans le cas où l'heure de fin de service serait postérieure à 21 heures, l'agent ne pourra être utilisé le lendemain et bénéficier d'un repos périodique placé sur les deux nuits suivantes dans les conditions rappelées ci-dessus. Pour le décompte des heures de travail ce repos périodique sera considéré comme accordé le lendemain du jour où il était prévu.

Par ailleurs, il est rappelé que les dispositions de l'article 18 concernent exclusivement la rémunération des dérogations et ne peuvent, en aucun cas, être utilisées pour l'établissement des roulements ou la commande des agents.

La lettre Pr 117 du 14 mars 1947 est annulée.

Le Directeur : BOURRIE.

Bons de transport

Délivrance de bons de transport en provenance ou à destination de localités desservies par l'intermédiaire d'une gare-centre.

Lettre Pf 7050 du 3 novembre 1952

La multiplication des « agences » et des lignes sur lesquelles le trafic marchandises par fer est remplacé par une desserte routière dépendant de la S.N.C.F. conduit à déterminer dans quelles conditions les bons de transport de toute nature (provisions de ménage, combustibles, mobilier, transport funéraire) peuvent être attribués aux agents ou anciens agents.

D'accord avec le Directeur commercial, je vous informe qu'il y a lieu de délivrer, dans les cas de l'espèce, les bons de transport prévus au fascicule II du Règlement du Personnel en prenant comme point de provenance ou de destination la gare satellite existant dans les localités desservies par l'intermédiaire d'une gare-centre ou à laquelle lesdites localités sont rattachées du point de vue taxation.

Les taxes de tarif de camionnage ou les taxes additionnelles prévues au chapitre Ier, § 1 de l'Annexe B au C.G.A.T.M., pour les envois par expédition, ainsi que la surtaxe de domicile prévue audit paragraphe pour les envois par wagon sont perçues dans leur intégralité.

Le Directeur : BOURRIE.

CURE DE CONVALESCENCE

Bénéficiaires d'une prise en charge de la C. P. pour une période de convalescence ou une cure de repos

la villa « EXCELSIOR » à Cannes (Alpes-Maritimes) vous réservera le plus cordial accueil dans un site incomparable, sur la colline de Californie, face à l'Estrel et à la mer.

— MAISON OUVERTE TOUTE L'ANNEE :

— Agrée par la Caisse de Prévoyance et la Sécurité sociale.

— Exclusivement réservée aux jeunes filles de 16 à 40 ans.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, s'adresser directement à la Directrice de la villa Excelsior, avenue de Californie, CANNES. (Joindre un timbre pour la réponse S. V. P.)

VIN ROUGE NATUREL

Prix spéciaux pour CHEMINOTS

Charles BARDON Propriétaire Milhaud (Gard)

FOURRURES

GRAND CHOIX

Renards : argenté, bleu, noir, marron. Gravates : skunks, putois, petit-gris.

Manteaux : astrakan, agneau des îles, renard, opossum, poulain, skunks, Yémen, Australie, castorette, agneau de Toscane.

Envol de choix à domicile sans obligation d'achat. Large facilité de paiement. Remise 10 %

CANADIAN-FOX 9 bis, rue Geoffrey-Marie - PARIS (9^e)

Les affilés sont en outre informés qu'ils peuvent se procurer, sur demande adressée à la Caisse, son nouveau « Guide pratique » en joignant la somme en timbres-poste de :

80 francs s'ils désirent le recevoir à domicile ;

50 francs s'ils désirent faire effectuer l'envoi dans une gare de la S. N. C. F. Le Directeur : BOURRIE.

AU CARILLON D'OR

HORLOGERIE Cadeaux REMISE 10% BIJOUTERIE

AUX CHEMINOTS

Métro JAURES 22 et 24 Av. Sécrétan PARIS Tel. NOR 32-87

RÉGIME DE SOLDE DES AGENTS ATTEINTS DE LONGUE MALADIE

Nous avons publié, le mois dernier, à titre d'indication un tableau des modifications prévues au régime de solde des agents atteints de longue maladie. Depuis, le document officiel est paru et nous le publions ci-après. On notera d'ailleurs quelques différences avec les prévisions.

Lettre S 1.671 du 17 déc. 1952

Le Conseil d'administration de la S. N. C. F. examinant dans sa séance du 26 novembre dernier les améliorations susceptibles d'être apportées au régime de solde de l'assurance longue maladie, a décidé :

— D'une part, de porter de trois à cinq ans les délais durant lesquels les agents admis à bénéficier du régime de solde de longue maladie accorderont les conditions définies au Règlement P. 10.

— D'autre part, de supprimer pour les agents non hospitalisés les différences qui étaient faites jusqu'à présent entre les bénéficiaires suivant leur situation de famille ; pour les agents hospitalisés, le Conseil d'administration, considérant que les intéressés voient leurs dépenses diminuer dans des proportions d'autant plus sensibles qu'ils sont moins chargés de famille, a prévu qu'une réduction variable avec la situation de famille serait opérée sur la solde de ces agents atteints de longue maladie ; ces réductions ne doivent cependant être opérées qu'après expiration d'un certain délai également variable avec les charges de l'agent, et compté du jour de l'arrêt de travail.

En conséquence, le régime de solde défini à l'article 48 du Règlement P. 10 sera modifié comme suit :

1^o RÈGIME NORMAL

L'agent admis au bénéfice de l'assurance longue maladie reçoit à partir du jour de l'arrêt de travail et quelle que soit sa situation de famille :

— La solde pleine pendant 3 ans ;

— La demi-solde pendant 2 ans.

La solde pleine comprend l'ensemble des éléments fixes de la rémunération, sous déduction des retenues indiquées dans la colonne 5 du tableau des pages 90-91 du Règlement P. 2. L'agent bénéfice, en outre, éventuellement du maintien des prestations familiales.

La demi-solde s'applique à l'ensemble des éléments fixes de la rémunération, sous déduction des retenues indiquées dans la colonne 5 du tableau des pages 90-91 du Règlement P. 2. L'agent bénéfice, en outre, du maintien des prestations familiales.

2^o RÈGIME EN CAS D'HOSPITALISATION

Dans le cas où l'agent est hospitalisé, il conserve le bénéfice de la solde pleine durant un certain délai compté du jour de l'arrêt de travail et dont la durée varie avec la situation de famille. Si l'hospitalisation intervient ou se prolonge après l'expiration de ce délai, l'intéressé ne perçoit qu'une fraction de sa solde dans les conditions ci-après :

— Agents célibataires, veufs ou divorcés, sans charge de famille :
Un an à solde pleine ;
Quatre ans à demi-solde ;
Agents mariés, sans enfant ni ascendant à charge :

FORMALITES concernant les demandes de remboursement des produits pharmaceutiques par la Caisse de Prévoyance

Toute demande

UNITÉ D'ACTION !

Dans « Le Cheminot de France » de décembre, nous précisons que l'unité d'action n'était possible que si la C. G. T. abandonnait sa tactique de démolition des autres centrales et que, pour nous, l'unité ne serait jamais le syndicat unique.

Devant la mauvaise foi de certaines organisations, nous avons décidé de rappeler les efforts que nous avons faits pour l'unité.

16 SEPTEMBRE 1952. — Nous adressons à toutes les Fédérations de cheminots le texte de la motion de notre Commission administrative fédérale du 15 septembre qui « appelle toutes les Fédérations de cheminots à se rallier à ce programme en vue d'une action commune ».

REPONSES

F. O. : « D'accord, mais sans la C. G. T. »

C. G. T. : « Discussions à la base... pour rassembler les cheminots sur une plate-forme commune. »

S. P. I. D. : « D'accord. »

F. G. A. A. C. : « Insiste sur les revendications des agents de conduite. »

Cadres autonomes : Pas de réponse.

7 OCTOBRE. — Démarche du secrétaire général adjoint C. F. T. C. auprès de TOURNEMAINE pour chercher un terrain d'entente.

15 OCTOBRE. — Réunion C. F. T. C., F. O., Cadres, S. P. I. D. Discussions sur les salaires et l'harmonisation.

22 OCTOBRE. — Sur notre demande : réunion C. F. T. C., C. G. T.

Accord sur trois points du programme revendicatif :

— Réunion de la Commission supérieure des C. C. s

— Réunion d'une Commission salaires S. N. C. F. s

— Paiement d'un acompte à valoir.

23 OCTOBRE. — Réunion C. F. T. C., F. O., Cadres, S. P. I. D. Discussions sur l'harmonisation.

5 NOVEMBRE. — Réunion C. F. T. C., Cadres, S. P. I. D. (F. O. absente).

Constatons nos divergences sur la question des salaires à cause de la position des Cadres sur la hiérarchie.

14 NOVEMBRE. — Sur notre demande, réunion C. F. T. C., C. G. T.

Accord sur un programme minimum.

Communiqué commun à la presse (affichette n° 65).

2 DECEMBRE. — Lettre de la C. F. T. C. aux autres Fédérations pour une unité « des roulants », propositions d'une réunion commune pour le 11 décembre.

C. G. T. répond, mais ne vient pas.

F. O. ne viendra pas parce que la C. G. T. est invitée.

F. G. A. A. C. : d'accord.

4 DECEMBRE. — Discours d'Auguste LECCEUR, à Noeux-les-Mines.

« Les Fédérations unies, ce n'est pas l'unité... »

« L'unité ne peut avancer que dans la mesure où on montrera que c'est seulement la C. G. T., avec son programme, qui est l'organisation juste et logique... »

« L'unité d'action se fera avec les camarades des autres organisations et les inorganisés... »

Nous nous sommes contentés de rappeler les faits.

Nous ne ferons pas de commentaires.

Les Cheminots jugeront eux-mêmes où sont les défenseurs de l'unité d'action et les diviseurs de la classe ouvrière.

P. BUTET.

11 DECEMBRE. — Réunion des roulants C. F. T. C. avec la F. G. A. A. C.

F. O. absente, C. G. T. absente.

Nouvelle lettre à ces deux organisations pour les inviter.

18 DECEMBRE. — Nouvelle réunion « Roulants ».

F. O. absente, C. G. T. absente.

1^{er} Janvier. — Dans « La Tribune », HERNIO écrit :

« Pour l'action commune, nous sommes d'accord et sans réserve. Les dirigeants C. F. T. C. sont contre... »

(Voir ci-dessus.)

7 JANVIER. — Réunion « Roulants ».

Malgré une nouvelle invitation en date du 30 décembre, C. G. T. absente.

15 JANVIER. — Dans « La Tribune », TOURNEMAINE reprend et explique le discours d'Auguste LECCEUR :

« Le mot d'ordre d'un seul syndicat, d'une seule Fédération, d'une seule C. G. T., est parfaitement juste et logique... »

« L'unité d'action se fera avec les camarades des autres organisations et les inorganisés... »

Nous nous sommes contentés de rappeler les faits.

Nous ne ferons pas de commentaires.

Les Cheminots jugeront eux-mêmes où sont les défenseurs de l'unité d'action et les diviseurs de la classe ouvrière.

P. BUTET.

A PROPOS DE LA CONDAMNATION A MORT D'UN CHEMINOT HONGROIS

couable de négligence dans son service

A l'occasion de la nouvelle année, nous avons reçu les vœux, pour de nouveaux succès et pour un meilleur avenir des travailleurs, du camarade Istvan KRISTOF, secrétaire général du Conseil central des Syndicats hongrois.

Nous lui avons adressé la réponse ci-dessous :

Paris, le 8 janvier 1953.

Camarade,

Nous avons été sensibles au geste que vous avez fait en nous adressant, à l'occasion du nouvel an, vos salutations fraternelles et vos souhaits de succès dans notre action pour une amélioration du sort des travailleurs et pour la Paix.

C'est de grand cœur que nous vous présentons, à notre tour, les vœux les plus sincères que nous formons à l'intention des travailleurs hongrois afin qu'ils continuent à avancer sur le chemin du progrès social, lequel ne pourra être assuré que dans une atmosphère de Paix internationale.

Votre missive nous est parvenue dans le temps même que certains journaux de notre pays nous informaient de la condamnation, à la peine de mort, d'un cheminot hongrois reconnu coupable de négligence dans son service, et rendu responsable, de ce fait, d'un grave accident ayant causé la mort de plusieurs personnes.

Chez nous, les condamnations prononcées par les tribunaux, en pareilles circonstances, n'ont jamais été jusqu'à l'application du châtiment suprême et l'annonce faite, par notre presse, a péniblement surpris les cheminots français qui éprouvent un sentiment très sûr de solidarité avec tous les cheminots des autres nations.

Nous aimerais avoir des renseignements plus complets sur cette douloureuse affaire que ceux très laconiques donnés par notre presse et souhaitons qu'ils nous apportent des apaisements.

Spérons que vous voudrez bien nous donner ces renseignements, nous vous prions de recevoir, Camarade, etc.

Si le Gouvernement de M. PINAY ne réussit pas à faire baisser le coût de la vie d'au moins 10%, d'ici un mois, nous n'aurons plus qu'à partir... C'est ce qu'il a fait... le 23 décembre.

Voilà au moins une promesse qui a été tenue... à retardement... par ce Gouvernement.

A. NICOLAS.

AUX ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DE 1953

Verra-t-on la C. F. T. C.

reprendre les sièges dont on l'avait frustrée ?

Dans un article bien documenté paru dans *Cadres du Rail* de juillet 1951, SIRURGUET avait fait la critique du système actuel d'élections à plusieurs degrés pour les délégués du personnel.

Partant des résultats des dernières élections de délégués, SIRURGUET montrait aux lecteurs, comment dans ce système il n'y avait plus de place pour la représentation proportionnelle dans les degrés supérieurs, aussi bien pour les exécutants que pour les cadres.

Le dessin ci-après, qui concerne seulement deux organisations et qui est limité à l'ensemble du collège exécution (échelles 1 à 9), aidera le lecteur à mieux saisir pourquoi nous ne pouvons pas

être pour le *statu quo* dans cette affaire.

Les voilà que nous sommes demandant simplement que justice leur soit rendue.

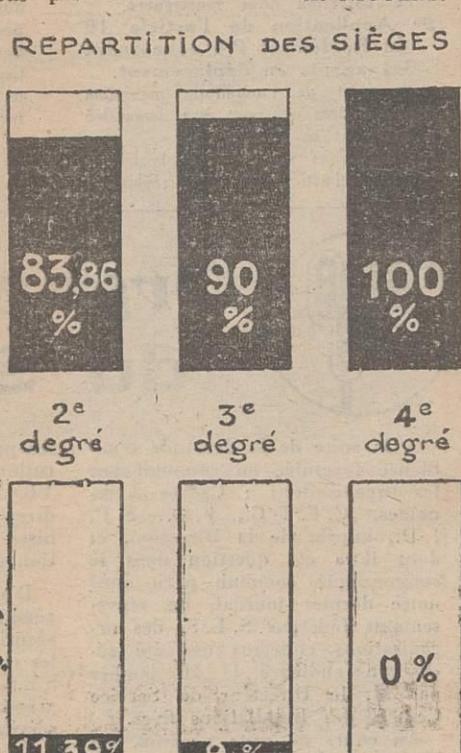
Pour que le slogan « la proportionnelle partout et pour tous » passe dans les faits, il faut bien commencer par un bout.

Les mesures préconisées par SIRURGUET dès juillet 1951 sont en partie reprises dans le projet en discussion à la Convention collective.

Nous les appuyons, convaincus que nous sommes d'être les porte-parole de tous les Cheminots qui réclament la justice partout et pour tous.

A. NICOLAS.

SUFFRAGES OBTENUS



CONSEIL FÉDÉRAL

DU 15 JANVIER

Le lendemain de la manifestation du 10 janvier, le Conseil fédéral, organisme statutaire habilité à prendre des décisions, devait en tirer les enseignements. Le Secrétariat fédéral fit un exposé complet de son activité depuis le Conseil d'octobre sur tous les plans pour lesquels il avait reçu mandat tant dans le domaine des revendications que dans celui de l'unité d'action.

Cet exposé très ramassé permit ensuite aux conseillers fédéraux de s'exprimer très largement. Il ressortit de la discussion que la manifestation du 10 fut unanimement approuvée et qu'elle doit être suivie d'une action concertée et progressive. Tous ceux qui intervinrent le marquèrent nettement. Nos syndicats ont depuis, du reste, reçu une circulaire qui leur donne des consignes précises et leur indique sous quelle forme nous pouvons envisager la continuation de l'action avec l'accord des syndicats de base régulièrement consultés. La motion ci-dessous fut largement débattue et finalement, après diverses mises au point, adoptée par l'unanimité des conseillers fédéraux.

Ce Conseil a été celui d'une organisation qui entend recevoir ses directives d'organismes librement et démocratiquement constitués après de larges discussions. Nous sommes persuadés que l'aboutissement de nos revendications dépend non pas de la tenue d'assemblées plus ou moins responsables, mais du travail constructif d'organismes dûment mandatés à tous les échelons et auprès desquels les camarades de la base ont toute liberté de faire entendre leur voix. Le Conseil fédéral a été dans ce sens l'émanation fidèle de tous nos syndicats.

M. NICKMILDER.

RÉSOLUTION

Le Conseil national de la Fédération des Syndicats chrétiens des Cheminots de France et des territoires d'outre-mer, réuni le 15 janvier 1953 :

Constate l'échec total de la politique PINAY en matière économique et sociale ;

Demande au nouveau Gouvernement de réviser la politique dans ces deux domaines, de réunir la Commission supérieure des Conventions collectives pour l'établissement du budget-type, de prendre des mesures efficaces susceptibles d'améliorer le pouvoir d'achat des masses laborieuses, notamment par l'augmentation du S. M. I. G., de l'ordre d'au moins 12 %, de réviser la loi sur l'échelle mobile afin que soient pris comme base de référence des indices honnêtes, c'est-à-dire correspondant à la période de fixation des salaires actuels ;

Souhaite que le Gouvernement s'engage dans la voie demandée par la Confédération en ce qui concerne la fiscalité, les investissements et l'assainissement des circuits de distribution ;

Exige l'abolition du décret n° 50.637 du 1^{er} juin 1950, demandant une revalorisation de l'ensemble des salaires des cheminots, manifestement plus bas que la moyenne générale des salaires des autres professions ;

Proteste vivement contre la mauvaise volonté apportée par le ministre de tutelle à réaliser l'harmonisation promise par le point 9 du protocole de juin 1947, promise confirmée par les ministres successifs des Travaux publics ;

Exige la mise à l'étude immédiate, par la S. N. C. F., de l'ensemble du problème de la rémunération en liaison avec toutes les organisations syndicales et le passage à exécution ;

Demande, en attendant, le versement sans délai d'un acompte ;

Demande que des mesures rapides soient prises pour réaliser l'intégration dans les éléments comptant pour la retraite de l'indemnité de résidence et du complément spécial temporaire, qu'en attendant cette intégration, et nonobstant toute mesure générale de remise en ordre des salaires avec répercussion sur les pensions, les retraites soient, à compter du 1^{er} Janvier 1953, majorées de 10 % ;

Insiste pour qu'une véritable réorganisation des transports évite l'asphyxie progressive de la S. N. C. F., satisfasse pleinement les exigences du service public et assure une coordination efficace des moyens de transport, notamment en matière d'investissement ;

Se félicite du succès de la manifestation organisée le 10 janvier 1953, à Paris ;

Adresse ses remerciements à tous ceux qui ont assuré ce succès ;

Estime qu'elle a constitué un premier avertissement aux Pouvoirs publics et que cette action doit être continuée et, au besoin, amplifiée ;

Fait confiance à la Commission administrative et au Bureau fédéral pour appliquer le programme ainsi défini.

CHEMINOTS votre Maison préférée vous accorde UNE REMISE IMPORTANTE et des CONDITIONS SENSATIONNELLES DE CRÉDIT 20 % à la commande, le solde en 18 mensualités

CROZATIER MEUBLES LA MAISON RÉPUTÉE POUR SA LOYAUTÉ

LIVRAISON GRATUITE DANS TOUTE LA FRANCE

FONT NOTRE SUCCÈS

Modèle R. 1205 CHÊNE MASSIF les 8 pièces 1 48.500 FR.

Modèle R. 1202 CHÊNE MASSIF les 8 pièces 1 49.900 FR.

Modèle 60-72 Ronce de noyer vernie plaquée, traitée en ébénisterie les 5 pièces 1 61.500 FR.

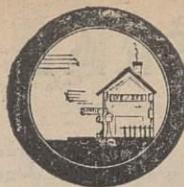
Modèle 60-60 Ronce de noyer vernie plaquée, traitée en ébénisterie les 3 pièces 1 59.800 FR.

Modèle R. 1207 Table de chevet 180x70x60 cm. 2 portes. Table 110/90 pied central. 2 brûleurs gaz. 100% acier.

Modèle 60-60 Ronce de noyer vernie plaquée, traitée en ébénisterie les 3 pièces 1 59.800 FR.

Modèle 60-60 Ronce de noyer vernie plaquée, traitée en ébénisterie les 3 pièces 1 59.800 FR.

Modèle



EXPLOITATION

TOURNANT DANGEREUX !

A l'heure actuelle certaines organisations concentrent tous les efforts pour diviser, recherchant exclusivement le moyen de faire trébucher l'organisation voisine en la discréditant par des interprétations tendancieuses, voire par la calomnie. Tout ceci dans le seul but, pour les uns de renforcer des effectifs squelettiques, et pour les autres, de regonfler des rangs quelque peu défaillants. La haine n'est pas dans nos principes et elle ne constitue pas une arme pour nous : nos militants dans leur comportement ont toujours su le démontrer ! Le travail de démolition n'est pas notre rôle et la C.F.T.C., loyalement, a toujours été prête à collaborer avec qui-conque à la seule condition que cette collaboration soit honnête et sincère. L'unité d'action ? D'accord mais non pas dans une union permettant d'éteindre rapidement son voisin. Si la C.F.T.C. lutte avec acharnement dans la période difficile que nous vivons, elle n'a qu'un seul souci, un seul objectif : l'amélioration du sort des travailleurs.

Parmi ceux-ci les Cheminots ne sont certes pas les plus à envier, ils en sont plutôt les parias (le mot n'est pas trop grand). Ils se heurtent à une incompréhension notoire des pouvoirs publics et par surcroît n'ont pas toujours le soutien désirable de la direction S.N.C.F. Il est inutile de vanter les mérites des Cheminots, qui ont contribué à faire de notre corporation la première, sinon une des seules, à effectuer un redressement magistral après la Libération et ce, malgré des installations largement détruites. Les louanges ont été chantées... mais les chansons ne sont pas toujours appréciées par des ventres creux !

La colère monte, attention, Messieurs ! L'ironie, le dédain ne sont pas toujours de mise.

Il convient de mettre tout en œuvre pour faire accorder rapidement aux Cheminots un standing de vie décent, en rapport avec leurs efforts. Il ne doit pas n'y avoir qu'une partie qui puisse manger, se vêtir, se loger convenablement.

Dans cet ordre d'idées notre Fédération estime qu'il est nécessaire, outre les problèmes urgents des salaires, de renforcer notre action au sein des commissions techniques qui, maintenant sont au point. Mais attention ! Je mets en garde tous nos camarades, il est essentiel pour une bonne marche de faire abstraction de tout

égoïsme catégoriel. Je sais que, dans cette époque difficile, on est enclin, en guise de palliatif, à faire valoriser sa filière. Ce n'est pas, à mon sens, la bonne formule.

Nous nous attacherons à examiner de grands problèmes et ils sont hélas nombreux. La filière Mouvement est en particulier lésée : il est inutile de rappeler le travail ingrat de ces camarades facteurs mixtes, sous-chefs, intérimaires, etc.

Est-il concevable également de voir l'attribution d'une centaine de francs pour le travail de nuit, ce qui n'est pas même suffisant pour acheter un casse-croûte ; et puis l'allocation de nuit n'est pas pour l'achat d'un casse-croûte, mais elle doit être une rémunération pour un travail déprimant ? La S.N.C.F. est seule à ignorer (ou feint de l'ignorer) cela. Des employés de la S.C.E.T.A. (notre filiale) reçoivent pour la nuit une allocation environ quatre fois plus forte que celle des Cheminots. Sans commentaire ! Et pourtant la S.C.E.T.A. est loin, dans ce domaine de rivaliser avec d'autres secteurs.

Egalement anormal les agents qui travaillent les jours de fêtes et dimanches sans aucune indemnité compensatrice. Une indemnité devrait être attribuée pour les filières actives.

Je ne cite que quelques exemples les plus symptomatiques, mais il en existe beaucoup d'autres, hélas ! Il faut beaucoup lutter pour obtenir souvent maigre satisfaction.

Je voudrais terminer en ponctuant, une fois de plus, combien le concours de tous est nécessaire. Dans cette conjoncture économique, ce marasme où les Cheminots sont parmi les victimes à part entière, personne n'a le droit de se désintéresser... encore moins de se confiner dans la critique, oh combien stérile !

Attention ! Chers Camarades, l'heure est grave ! Nous sommes à un « tournant dangereux », notre outil de travail est très menacé.

N'attendez pas les secours des hautes sphères et ne laissez pas le soin à quelques camarades de bonne volonté de supporter le fardeau. Aidez-les vite.

Demain peut-être sera-t-il trop tard !

Le Responsable
de la C. T. fédérale EX,
R. BURGEVIN.

PAS DE SYNDICALISME FORT SANS CAISSE DE RÉSISTANCE...

DANS un précédent article, par deux faits précis, j'ai essayé de démontrer à ceux qui restent à convaincre — s'il en est encore — la nécessité impérieuse pour notre syndicalisme chrétien de créer sa Caisse de grève. Qu'on ne crie pas à la révolution, ni même à l'innovation, qu'on ne prétende pas que la réalisation est impossible. En effet, après les U. D. du Nord et du Pas-de-Calais, ce sont maintenant cinq fédérations C. F. T. C. qui ont leur Caisse de résistance, dont nos camarades mineurs du Service public.

Mais, nous diront certains, qu'attendez-vous exactement de cette Caisse de grève ?

Pour nous, ce sera un moyen d'action vital qui, ajouté à la compétence de nos militants et à la force active de nos dizaines de milliers d'adhérents, accroîtra notre puissance et notre rayonnement. Un moyen d'action qui nous permettra de continuer toute lutte revendicative jusqu'au bout, jusqu'à la victoire ; un moyen qui aidera chacun d'entre nous à reconquérir un standard de vie décent.

Il faut, en effet, que chaque adhérent soit persuadé que le syndicat ne peut rien sans lui et les autres gars de la base et que le syndicat n'obtiendra de résultats positifs que si nous lui en donnons les moyens (c'est la cotisation syndicale).

Il faut aussi que le syndicat ne craigne pas de voir « flancher » ses troupes, de voir pourrir une grève juste, donc que le syndicat puisse payer ses grévistes et leur permettre de « tenir » (c'est la Caisse de résistance).

Déclencher une grève est une chose bien ; la finir en est une autre.

Est-ce à dire que nous nous ferons soudain les promoteurs ou les soutiens de toute grève ou mouvement revendicatif ? Non ! Notre position doctrinale reste intangible : la grève ne sera utilisée par nous qu'en dernier recours, toutes discussions et négociations épuisées... Il n'empêche que le fait de se sentir soutenus par cette force à notre service nous permettra de hâter ces négociations et de ne plus perdre notre temps et notre patience en d'interminables parolées.

D'autant plus, facteur déterminant dans toute action, que ministre et direction S. N. C. F. hésiteraient à nous recevoir au pied levé et à ne pas nous donner satisfaction en nous sachant suffisamment outillés pour un conflit de longue durée. Par notre Caisse de grève, nous pourrions très sûrement briser bien des résistances sans devoir recourir à la grève...

Notre action pour les salaires continue, mais il faut penser dès maintenant à construire pour demain



VOIE ET BATIMENTS

COMMENTAIRES DE L'AUDIENCE

accordée à une délégation de notre Commission technique fédérale, le 23 décembre 1952

par M. le Directeur des Installations fixes

1^o Réglementation du Régime d'astreinte, augmentation de l'indemnité que le service s'efforce de réserver dans un périmètre normal des logements pour les agents soumis à l'astreinte.

La délégation s'est élevée contre le taux insuffisant de cette indemnité ; elle a signalé les errements différents suivis par les Régions pour le paiement de cette indemnité. M. REMY confirme qu'il n'est pas possible de donner satisfaction. La délégation a protesté contre la non-compensation de l'astreinte du samedi après-midi pour les unités où le régime semaine anglaise est appliquée.

Nous avons également attiré l'attention de M. le Directeur sur la périodicité de l'astreinte, cette question étant liée à celle des effectifs, mais aussi à celle du logement.

Nous avons insisté sur cette question en faisant connaître le mécontentement grandissant de nos camarades soumis à l'astreinte. M. le Directeur a pris note et nous a promis d'examiner.

2^o Semaine anglaise : application pour l'été 1953.

Un référendum est en cours. La semaine anglaise sera appliquée à partir du 1^{er} avril 1953 dans les Districts ou circonscriptions S. E. S. où la majorité d'agents se sera prononcée pour. Si ce référendum donne lieu à contestation, il sera fait un vote à bulletin secret.

3^o Habillement du Personnel. Suite à note Pe 137 du 31 juillet 1952.

Les Régions ont appliqué jusqu'au 1^{er} août 1952 des régimes différents. Avec la parution de cette note certains camarades se trouvent lésés, tout en reconnaissant l'effort fait par la S.N.C.F. Nous avons demandé que le cas de ces camarades soit examiné. Enfin, qu'il soit attribué pour chaque brigade deux paires de bleus à titre personnel pour les agents chargés de prendre les points de nivellation, en particulier sur les lignes où circulent des machines à fuel-oil.

Que les ouvriers A.T., des équipes techniques exclus jusqu'à ce jour, soient compris dans la liste des bénéficiaires, que les peintres des E. T. reçoivent une veste et un pantalon blancs au lieu de bleus.

D'autre part, la délégation a signalé la mauvaise qualité des bleus fournis par les économats.

Toutes ces questions seront examinées. Nous osons espérer que certaines améliorations seront apportées.

un syndicalisme plus fort, plus efficace, plus rentable. Constructeurs d'un monde nouveau, nous devons sans cesse rechercher de nouveaux moyens de combat pour que, demain, chaque travailleur ait sa vraie place sous le soleil de Dieu, la première !

Libres et indépendants comme dans le passé, par nous et pour nous, nous ferons de notre C. F. T. C. la première organisation syndicale cheminote pour la libération complète du monde du travail.

A. HEURTEAUX.

Des PRIX SPÉCIAUX POUR « LE CHEMINOT DE FRANCE »

TOILE longotte bon article d'usage

Largeur : 160 180 200 220

Prix : 525 575 625 675

DRAPS longotte bon article d'usage

160×275 180×280 200×300 220×320

1.475 1.625 1.895 2.225

TOILE mélis crème, article supérieur

Largeur : 160 180 200 220 240

Prix : 725 775 890 950 1.050

DRAPS mélis supérieur

jours échelle

200×310 220×325 240×340

2.790 3.290 3.690

Demandez nos prix en torchons,

linge de table et de maison, couvertures, couvre-pieds, matelas, etc.

Envoi franco à partir de 20.000 fr.

— Facilité de paiement —

sans augmentation de prix

Retour en cas de non convenance

MANUTEXTIL, Conlie (Sarthe)

4^o Nomination des C.T.P. 2 faisant fonction de conducteur de draisines.

Le service a donné des instructions aux Régions afin qu'elles procèdent à certaines nominations ; toutefois, le nombre de conducteurs ne devrait pas être supérieur au nombre de draisines en service sur chaque Région.

5^o Examen dans certaines catégories d'ouvriers pour permettre aux O.P.F.L. 2 d'être nommés O.P.F.L. 1.

Des examens ne sont prévus qu'à l'occasion d'un recrutement. Comme dans beaucoup de spécialités, le S.N. C. F. prétend avoir des excédents, partant de ce principe, il n'y aurait pas d'examen pendant plusieurs années encore.

Nous avons signalé à M. le Directeur certaines spécialités où aucun examen n'avait eu lieu depuis les années qui ont suivi la guerre et attiré son attention sur le cas d'un certain nombre de camarades qui, étant prisonniers, ont passé l'examen à leur retour et, n'étant pas réadaptés, n'ont pas obtenu une note suffisante pour leur permettre d'être reçu O.P.F.L. 1.

Cette question sera examinée.

6^o Mise à l'essai des cantonniers auxiliaires remplissant les conditions.

La délégation a demandé la mise au cadre permanent de tous les auxiliaires remplissant les conditions. Elle a d'ailleurs attiré l'attention de M. le Directeur sur les difficultés prochaines de recrutement des sous-chefs de canton, si le service persiste à ne pas prendre les cantonniers plus rapidement au cadre permanent.

Cet argument a retenu l'attention de M. le Directeur. Tout en ne pouvant nous faire connaître le nombre d'auxiliaires qui pouvaient être admis au cadre en 1953, il nous a promis qu'il veillerait à ce que le recrutement des sous-chefs de cantons ne puisse pas être compromis.

7^o Mise à l'essai des gardes-barrières auxiliaires remplissant les conditions.

La Direction nous a fait connaître qu'elle accorderait des autorisations aux Régions qui lui en feraient la demande.

Nous demandons donc à nos camarades responsables d'intervenir auprès de leur Service régional respectif dans les comités mixtes, délégations, audiences, etc.

8^o Attribution de l'indemnité pour travaux salissants aux agents travaillant dans les voies de dépôt souillées par le fuel-oil. Attribution de vêtements protecteurs.

La délégation a signalé le mécontentement de nos camarades dans ce cas, a demandé le paiement de l'indemnité et l'attribution de vêtements protecteurs à titre impersonnel pendant le temps où les agents travaillent sur ces voies. Il y a là, en effet, une dépense supplémentaire pour nos camarades, au point de vue linge, blanchisserie, etc.

La Direction nous renseignera.

9^o Application de l'article 19 du Règlement P 4 concernant les agents en déplacement.

Il s'agit de l'amplitude maximum de 12 heures qui peut être demandée à un agent en déplacement.

Nous avons signalé à M. le Directeur que l'article 19 dudit règlement

n'était pas toujours observé et que nous recevions journallement des réclamations de nos camarades en déplacement à qui il était fixé des trains aller et retour, les obligeant à avoir 13 et même 14 heures d'amplitude, sans que le comité du travail en ait été saisi et n'ait donné son accord.

La réponse a été formelle : l'article 19, paragraphe 6, du règlement P 4 doit être respecté.

Nous demandons donc à nos camarades d'y veiller et d'aviser les responsables afin qu'ils interviennent auprès des chefs locaux. Nous signaler les difficultés rencontrées et nous communiquer les réformes faites par les chefs locaux avec tous les renseignements nécessaires.

10^o Pourquoi le Règlement P.E., article 305, interdit-il le cumul de l'indemnité de nuit et de l'allocation pour le remplacement dans un P. N. dont la durée du service est au moins égale à 12 heures ?

Tous les arguments concernant cette question ont été développés. Voir « Cheminot de France », n° 416, du 24 novembre 1952.

Malgré notre insistance, nous n'avons pu obtenir satisfaction.

Cette question sera reprise au cours d'une audience qui sera demandée à M. le Directeur du Service central du Personnel.

Nous publierons dans le prochain « Cheminot de France » la suite du compte rendu de cette audience :

Primes de production, allocations de parcours, suppression du gardienage dans les questions concernant le S.E.S. et la Filière Travaux, etc.

Pour la délégation, le secrétaire fédéral de la C. T. V. B., PILLOT.

La Commission technique fédérale s'est à nouveau réunie à l'issue de cette audience. Elle a décidé de demander aux responsables des C. T. régionales (ces dernières devant se réunir en février) de porter les questions ci-dessous à l'ordre du jour :

1^o Astreinte, étudier la façon dont sont organisés les services d'astreinte, et comment les services règlent le problème du logement des agents soumis à l'astreinte.

2^o Vêtements de travail et de protection :

Attribution des vêtements, qualités, prix, efficacité, fréquence de remplacement, vêtements spéciaux à étudier pour certains travaux.

3<sup

GÉNÉRALITÉS SUR L'ENTRETIEN DES VOIES

Les voies se détériorent plus ou moins rapidement sous l'effet :
— des efforts que leur font subir les trains,
— des intempéries,
— de la matière du terrain (glaise par exemple).

Il est donc nécessaire d'entretenir les voies afin de leur conserver la correction et la solidité, malgré leur âge, de voies neuves.

Pour effectuer cet entretien, plusieurs interventions sont prévues :

LA REVISION INTEGRALE

Elle revêt un caractère systématique. Le parcours à traiter est déterminé automatiquement par le jeu de cycle. La périodicité de celui-ci est déterminée, pour chaque ligne (ou section de ligne), par le chef de service V.B. en fonction des éléments principaux de nature à influer sur la fatigue et l'usure du matériel : densité et vitesse de la circulation, nature et âge de la voie, conditions géographiques, climatiques, etc. (en principe tous les 4 ou 6 ans).

Elle comprend la visite complète de tous les éléments constitutifs de la voie, la vérification et la rectification, s'il y a lieu, de l'ouverture des joints, la révision systématique des attaches et du serrage, le remplacement ou la remise en état des matériaux ou du matériel défectueux, l'épuration du ballast s'il y a lieu, le nivellement continu et le dressage.

LA REVISION REDUITE

Elle a pour but de maintenir, à la voie, dans l'intervalle de deux révisions intégrales, ses qualités de tenue et de sécurité qui sont tributaires du nivellement et du dressage de la voie, du bon état et du serrage correct des attaches.

Elle n'est pas périodique. Elle est étudiée en fonction de l'état réel de la voie. Elle est essentiellement à base de nivellement et de dressage.

LES REPARATIONS PARTIELLES

Ce sont des travaux qui ont pour but de réparer des défauts dont l'urgence et la nécessité absolue apparaissent à l'improviste (remplacement de traverses brûlées, rails, éclisses ou boulons cassés, correction de nivellement ou de dressage sur des points isolés, etc.). Elles ne sont pas prévisibles.

LE RESSERRAGE DES ATTACHES

Il a pour but d'assurer un serrage suffisant des attaches (tire-fonds, etc.) sur le rail. Cette opération est généralement annuelle.

PURS VINS DE CORBIÈRES
Directement de la production
PRIX très avantageux
Marcellin COMBES, Négociant
N° 25 à Lezignan Corbières (Aude)
Fournisseur spécialisé
des Cheminots

S.A. de Traverses en Béton Armé - Syst. Vagneux

(S.A.T.E.B.A.)
TOUS MOULAGES EN CIMENT
262, boulevard Saint-Germain - PARIS (7) - Tél. : INV. 59-19
TRAVERSES mixtes acier et béton armé par Équipement
des Voies principales et des Embranchements



VERITABLE magasin du Cadeau, le Comptoir Cardinet vous offre le choix le plus EXTRAORDINAIRE de Paris, de l'objet le plus simple ou cadeau le plus riche

BUOUTERIE - JOAILLERIE - HORLOGERIE
ORFÈVRE - MÉNAGÈRES - CARILLONS
GARNITURES DE CHEMINÉES - LUSTRES
OBJETS D'ART - PORCELAINE - CRISTAUX

LE SOUFFLAGE MESURÉ DES JOINTS

Les joints étant les points faibles de la voie, il importe de les entretenir plus particulièrement. Par suite des chocs provoqués par les roues des véhicules, les joints se détériorent rapidement : la réparation du nivellement s'impose. C'est l'objet du soufflage mesuré des joints. Ce travail n'est pas cyclique. Il peut être exécuté plusieurs fois dans l'année, suivant les défauts constatés.

Lorsqu'un entretien d'une voie devient difficile et onéreux, par suite du degré d'usure ou de fatigue des matériaux ou du matériel, on procède à son renouvellement soit partiel (renouvellement du ballast ou des rails et traverses), soit total (renouvellement de voie et ballast).

Les voies sont renouvelées avec du matériel neuf ou ayant déjà servi sur des lignes plus importantes et réparé si besoin est.

CHANTIERS MÉCANISÉS D'ENTRETIEN

Les travaux d'entretien sont en général exécutés manuellement. Les travaux prévus en révision intégrale sont exécutés depuis quelques années par chantiers mécanisés lorsque le volume des travaux à faire est important.

Chaque année, les brigades de la voie ont des difficultés pour terminer le programme des travaux prévus (soit par suite de réduction d'effectifs, soit par suite de travaux imprévus à exécuter en cours d'année, etc.) par les procédés habituels d'entretien manuel, et certains travaux accessoires, mais pourtant nécessaires, doivent être négligés.

Pour remédier à cet état de choses, deux formules ont été essayées :

LE TRAIN-PARC

Essai fait sur certaines Régions.

Cette façon d'opérer permet d'apporter une aide importante, à titre provisoire, pour rattraper un gros retard dans l'entretien et remédier à une situation critique.

Elle a l'avantage (par un appont de personnel important) de permettre le traitement rapide des voies dont l'entretien laisse à désirer, mais elle présente beaucoup de défauts, entre autres :

— Désorganisation de l'esprit d'équipe ;
— Déplacements de 30 à 40 agents ;
— Frais élevés (paiement des indemnités de déplacement, amortissement et entretien du matériel et du train-parc) — frais de ralentissement des trains...)

LA MÉCANISATION DES ÉQUIPES

L'entretien des attaches s'effectue alors à l'aide d'une tirefonneuse et d'une perceuse permettant un travail plus rapide de détfonage, de tirefonage et de perçage dans les traverses que si l'était effectué manuellement.

Un chantier de révision intégrale mécanisé a un effectif de 12 agents. Ceux-ci peuvent être fournis par la ou les brigades locales.

Cette façon d'opérer a donc pour avantages :

— De garder l'esprit d'équipe (le travail est exécuté par la brigade locale, sur son parcours, et sous les ordres de son chef de canton) ;

— Plus grande facilité dans la surveillance du chantier (1/4 de l'effectif du train-parc), d'où amélioration de la qualité et du rendement de travail) ;

— Par des déplacements d'agents ;

— Pas de frais commun du train-parc ;

— Diminution de la fatigue chez les agents.

Les méthodes d'entretien des voies vont donc en s'améliorant depuis quelques années : depuis le soufflage mesuré (qui a fait abandonner presque totalement le bourrage), jusqu'au chantier de révision intégrale mécanisé (qui termine son stage d'essai) et au débordage mécanique (recoupe des épaulements à l'aide d'une débardeuse, excluant l'usage manuel de l'herminette)... d'où :

— Amélioration du rendement et de la qualité de travail ;

— Amélioration dans les conditions de travail des agents des brigades de la voie.

Guy PAILLE, C.D.T.21
Responsable
C^o Technique Est V.B.

LES PAGES 6 ET 7

constituent une

AFFICHE A APPOSER
en dehors des locaux S.N.C.F.

Chronique internationale

Le siège de la C.I.S.C. est transféré à Bruxelles

La C.I.S.C. a tenu, à Bruxelles, les 17 et 18 décembre, un Congrès extraordinaire consacré à des questions d'organisation internationale.

Ainsi que nous l'avions indiqué en son temps, le Congrès ordinaire de la C.I.S.C., tenu à La Haye (Pays-Bas), avait pris une double décision de principe basée sur l'acceptation par les Confédérations nationales adhérentes d'une augmentation substantielle de leur cotisation statutaire.

Un Congrès extraordinaire devait mettre au point les conditions de réalisation pratique de ces décisions dont l'entrée en vigueur avait été fixée au 1^{er} janvier 1953.

Il s'est tenu à Bruxelles les 17 et 18 décembre sous la présidence de G. TESSIER. Suivant une excellente formule en usage à notre internationale il avait été précédé, le 16, d'une réunion du Conseil consacré à la mise au point des propositions de Bureau.

La première des décisions prises à La Haye visait au renforcement des moyens de travail et d'action du Secrétariat. Dans les limites des possibilités budgétaires nouvelles un plan de réorganisation générale des Services a été approuvé. Il apporte à l'état de choses préexistant des améliorations de divers ordres répondant aux besoins les plus impérieux d'une centrale internationale en plein développement.

La deuxième décision concernait le transfert du siège de la C.I.S.C. dans une ville d'Europe plus facilement accessible que celle d'Utrecht et plus propice aux liaisons internationales de tous ordres qu'exige la situation actuelle du syndicalisme chrétien en Europe et dans le monde. La C.F.T.C. avait proposé Strasbourg,

centre politique de l'Europe nouvelle en gestation et magnifique fenêtre ouverte sur la partie la plus préoccupante de cette Europe : l'Allemagne et les pays circumvoisins. En définitive, c'est Bruxelles qui a été retenu pour des raisons d'ordre pratique (la possibilité de nous y procurer un immeuble convenable pour le siège et des logements pour le personnel) et aussi pour tenir compte de la présence, dans la capitale belge, du secrétariat de la C.I.S.C. en tenant un minimum de relations.

Voici enfin exaucé un vœu particulièrement cher à nos organisations françaises qui estimaient, avec juste raison, que la Hollande avait cessé, depuis la dernière guerre, d'être la terre d'élection des grandes rencontres internationales qui se centraient désormais sur Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg, sans oublier Paris.

En dépit de son ordre du jour restreint le Congrès avait réuni une représentation très complète des zones territoriales où s'exerce l'influence de la C.I.S.C. A signaler, en particulier, la présence de délégués d'Autriche, d'Italie, de Sarre, d'Amérique du Sud, et aussi de notre jeune confédération vietnamienne, toute fière de déposer sur le bureau du Congrès un « Code de Travail » récemment promulgué à Dalat et dont elle a obtenu qu'il constitue, avec la reconnaissance du droit syndical, la base juridique indispensable à l'émancipation sociale du peuple vietnamien.

Au total, bon, fructueux et reconfortant congrès, très prometteur de succès pour le syndicalisme chrétien sous toutes les latitudes.

A. PAILLIEUX.

La C.I.S.C. et la question de la communauté européenne des transports

Au Congrès extraordinaire de la C.I.S.C., dont parle d'autre part notre camarade A. PAILLIEUX, la Fédération Internationale des Cheminots était naturellement représentée.

Une réunion du Bureau de notre Internationale professionnelle avait précédé immédiatement le Congrès afin que la délégation cheminote puisse arrêter définitivement sa position.

A la demande de nos amis belges et hollandais qui m'accompagnaient dans cette délégation, je suis intervenu au Congrès pour souligner l'importance du problème de la communauté européenne des Transports et attirer l'attention des autres Internationales pro-

fessionnelles sur cette question qui n'intéresse pas uniquement les cheminots, mais un nombre important d'autres branches d'activité.

J'ai réclamé avec insistance la création au sein de la C.I.S.C. d'une Commission permanente chargée spécialement de suivre ces questions et nous avons eu le plaisir d'être entendus et compris du Bureau de la Confédération Internationale qui nous a promis son entier concours à ce sujet.

En marge du Congrès, la délégation cheminote a pu, très utile-

ment, se rencontrer, au cours d'une réunion spéciale, avec les représentants de la Fédération Internationale des Transports et jeter les bases d'un organisme d'étrange collaboration entre elle et notre Internationale des cheminots de fer.

Nul doute que cette collaboration ne renforce très sérieusement notre action.

L. DELSERT,
Président
de la Fédération Internationale
des Chemins de fer
et Tramways.

VIENS DU ROUSSILLON
Expédié directe de la propriété
Société VINS JUS D'OR PERPIGNAN
Prix spéciaux p. Cheminots

Pour 1.000 frs il est à vous

SÉGALOT
PARIS - AMEUBLEMENT

BON N° 129 POUR L'ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE

52 Av. du G. LECLECLER, PARIS 14^e
(Anc. Avenue d'Orléans)
Métro et Autobus MOUTON-DUVERNET

Attention M'R SÉGALOT n'a pas de succursale dans l'av. du G. Leclerc. Adressez-vous bien au 52

des avantages spéciaux

REMISES IMPORTANTES, LIVRAISON ACCELEREE, CRÉDITS PROLONGÉS

sont consentis par M. Ségalot à tous les membres de la S.N.C.F.

SI VOUS DEVEZ VOYAGER,

FAITES DES ECONOMIES !

PRENEZ LE TRAIN !

Car les chemins de fer français sont :

- les plus rapides (125 km.-h. de moyenne sur Paris-Lyon) ;
- les plus réguliers (98 p. 100 de trains à l'heure) ;
- les plus économiques (tarifs au coefficient 18 par rapport à 1938)

ON VOUS TROMPE !

Lorsque l'on monte en épingle le "déficit" et les "abus" des chemins de fer. Ces attaques proviennent de ceux qui voudraient remplacer la S. N. C. F. (SERVICE PUBLIC NATIONAL) par des services routiers "PRIVÉS" qui ne visent qu'au "PROFIT".

Voyez les tarifs des autocars là où il n'y a plus de trains !

VOUS DEVEZ SAVOIR :

- que, depuis 1938, le déficit de la S. N. C. F. a diminué de plus de 50 p. 100 par rapport à celui des anciennes compagnies ;
- que les chemins de fer sont à l'avant-garde du progrès technique ;
- qu'il y a 100.000 cheminots de moins qu'en 1946 ;
- que leur productivité a augmenté de 50 p. 100.

NE PARTEZ PAS SANS SAVOIR AUSSI :

que les cheminots sont parmi les travailleurs de France les plus mal payés (150.000 ont un salaire inférieur à 25.000 francs par mois).

RETENEZ CES CHIFFRES :

(Salaires mensuels de cheminots - Région parisienne). Taux nets, toutes indemnités et primes comprises, pour 48 heures par semaine, service de jour ou de nuit, dimanches et fêtes :

Garde-barrière de première classe (15 ans d'ancienneté, chef de famille)	16.240 fr.
Homme d'équipe (8 ans d'ancienneté)	21.870 fr.
Aiguilleur (6 ans d'ancienneté)	24.194 fr.
Ouvrier ajusteur P. 2 (8 ans d'ancienneté)	25.781 fr.
Cantonnier [entretien des voies] (5 ans d'ancienneté)	20.800 fr.

Les cheminots ne sont pas des démagogues !

ILS SONT A VOTRE SERVICE !

Le Gouvernement refusant de les entendre, ils en appellent à l'opinion publique et vous demandent votre compréhension, votre appui !

FRANÇAIS !

Ne laissez pas porter atteinte à vos chemins de fer

VOUS EN SERIEZ LES PREMIÈRES VICTIMES !

BONNE ANNÉE

La coutume veut que tous les ans, au mois de janvier, des vœux soient échangés. Aussi, respectueux des traditions, sommes-nous heureux de souhaiter une Bonne Année à tous nos adhérents, pour eux et leurs familles. Nous remercions tous ceux qui ont eu la délicate attention d'adresser leurs vœux au Secrétariat de l'Union.

L'année 1953 a commencé sous le signe de l'effort, de la lutte. Espérons qu'elle se terminera sous le signe du succès.

Un effort a été demandé à tous nos militants par le nombre de réunions inscrites au programme du mois de janvier : Conseil d'Union, Conférences annuelles des Commissions techniques régionales, Conférence des Délégués aux Comités mixtes, Journées d'Etudes régionales. L'effort et la lutte ont été marqués par la réunion du 10 janvier à Paris, pleinement réussie et à laquelle un certain nombre de militants de l'Union Méditerranée ont pris part, malgré l'éloignement et la fatigue de deux nuits passées en chemin de fer.

Une année aussi bien commencée doit permettre tous les espoirs. Mais nous ne connaîtrons des succès que si nous les gagnons par notre courage et notre ardeur combative. Ce n'est qu'à ce prix que nous verrons nos revendications satisfaites et que la C.F.T.C. progressera et triomphera aux élections professionnelles qui doivent avoir lieu en 1953.

Enfin, nous aurons cette année notre Congrès d'Union à Marseille. Ce V^e Congrès doit être un succès. Il le sera dans la mesure où il sera préparé par nos syndicats, ainsi que par le nombre et la qualité des délégués qui y participeront.

Si nous disposons de la place nécessaire, nous pourrions donner ici un bilan de l'année 1952 qui serait positif. Vous le savez bien. Nous ne citerons, pour le prouver, que nos succès aux élections aux Comités mixtes.

En ce début d'année, souhaitons qu'à la fin de 1953 nous puissions fournir un bilan positif par notre pro-

gression continue aux élections professionnelles et par l'indispensable augmentation de nos effectifs, ce que nous pouvons espérer si la cadence des adhésions se maintient. N'avons-nous pas dépassé les 50 nouveaux adhérents rien que pour la première décennie de janvier ?

Bonne chasse aux inorganisés, bonne chance, bonne année !

R. R.

NOS DEUILS

Nous avons appris avec peine le deuil qui vient de frapper cruellement un militant du Syndicat d'Avignon, notre ami JOLLIVET, en la personne de sa chère femme, décédée le 7 janvier après une longue et douloureuse maladie. Nous nous associons de tout cœur à la peine immense de notre camarade et de ses trois jeunes enfants. Nous l'assurons de toute notre sympathie et le prions d'accepter, ainsi que sa famille, nos sentiments de sincères condoléances.

Notre camarade Lucien MARCHISIO, secrétaire du Syndicat de La Seyne et délégué du personnel, a eu la douleur de perdre sa mère des suites d'une longue maladie.

Notre ami René RICHARD, secrétaire général adjoint de notre Union Méditerranée, a eu, lui aussi, la douleur de perdre sa mère, ravie brusquement à l'affection des siens le 24 décembre 1952. Aux obsèques qui ont eu lieu à Nîmes, le 26 décembre, la C.F.T.C. était représentée par BREMOND et THIBAUD, du Bureau de l'Union, et par une délégation du Syndicat de Nîmes.

A nos amis MARCHISIO et RICHARD et à leurs familles, nous présentons nos sincères condoléances.

PERMUTATION

Chef de station (Jura) cherche permute pour région méditerranée (tous arrondissements), raison de santé. Ecrive CST, La Rixouse-Villard (Jura).

C'ÉTAIENT DES MILITANTS

Au cours de l'année 1952, l'Union Nord a vu partir avec regrets deux de ses meilleurs militants.

Nous pouvons même, sans exagérer, les classer parmi les fondateurs de notre Union, car, lorsqu'ils donneront leur adhésion à notre mouvement nous n'en étions encore qu'à nos débuts et ils participeront avec les VIEILLEFON, LECAT, DELPIERRE, DEBEVER, GARNIER et une poignée d'autres à l'instauration du syndicalisme chrétien chez les cheminots du Nord.

Jules COUPEZ d'abord qui prit sa retraite au milieu de l'année 1952.

Comment dépeindre Jules ? Nous ne pouvons dire qu'il était efficace puisque tout le monde le connaît.

Nous ne pouvons dire non plus qu'il militait dans l'ombre puisqu'il était présent à toutes nos manifestations syndicales.

Jules était en quelque sorte une vedette malgré lui.

Militier, pour lui, c'était, j'oserais dire, faire du « porte à porte ». C'était aller trouver le camarade, lui expliquer simplement, sans grandes phrases, ce que représente le syndicalisme chrétien, le convaincre avec des idées pleines de bon sens et, presque toujours, emporter son adhésion.

Bonne humeur, perpétuel sourire, foi ardente dans notre doctrine sociale chrétienne, voilà les seules armes avec lesquelles il combattait, avec lesquelles il était victorieux.

Cependant, sans vouloir diminuer

en quoi que ce soit ses mérites, il faut tout de même préciser que Jules a été puissamment aidé dans sa lourde tâche par Claire, son admirable épouse qui, en gare de Lille a été très longtemps le porte-drapeau de notre mouvement.

A tous deux, Jules et Claire, nous vous souhaitons une longue et heureuse retraite et nous vous disons tout simplement merci pour tout le dévouement que, durant votre longue carrière, vous avez apporté à vos camarades de travail et au syndicalisme chrétien.

Et surtout nous souhaitons que votre exemple soit suivi par la génération qui vous succède.

Et toi, René VERHAMME qui, au 31 décembre 1952, à ton tour nous quittais pour profiter d'une retraite bien gagnée.

Toi, qui dès tes débuts dans le syndicalisme chrétien, fis de ton syndicat local, celui de Boulogne, l'un des plus beaux fleurons de l'Union Nord.

Jules COUPEZ d'abord qui prit sa retraite au milieu de l'année 1952.

Comment dépeindre Jules ? Nous ne pouvons dire qu'il était efficace puisque tout le monde le connaît.

Nous ne pouvons dire non plus qu'il militait dans l'ombre puisqu'il était présent à toutes nos manifestations syndicales.

Jules était en quelque sorte une vedette malgré lui.

Militier, pour lui, c'était, j'oserais dire, faire du « porte à porte ». C'était aller trouver le camarade, lui expliquer simplement, sans grandes phrases, ce que représente le syndicalisme chrétien, le convaincre avec des idées pleines de bon sens et, presque toujours, emporter son adhésion.

Bonne humeur, perpétuel sourire, foi ardente dans notre doctrine sociale chrétienne, voilà les seules armes avec lesquelles il combattait, avec lesquelles il était victorieux.

Cependant, sans vouloir diminuer

en quoi que ce soit ses mérites, il faut tout de même préciser que Jules a été puissamment aidé dans sa lourde tâche par Claire, son admirable épouse qui, en gare de Lille a été très longtemps le porte-drapeau de notre mouvement.

A tous deux, Jules et Claire, nous vous souhaitons une longue et heureuse retraite et nous vous disons tout simplement merci pour tout le dévouement que, durant votre longue carrière, vous avez apporté à vos camarades de travail et au syndicalisme chrétien.

Et pour te donner le courage nécessaire pour remplir cette noble tâche, n'y avait-il pas dans l'ombre une épouse dévouée, une mère de famille qui, malgré sa tâche écrasante et d'autres épreuves terribles, acceptait vaillamment d'être souvent délaissée au profit du Syndicat.

Nous te souhaitons donc, mon cher René, ainsi qu'à ta vaillante épouse, une longue et paisible retraite et nous vous assurons tous les deux de notre profonde reconnaissance.

D. DELSERT.

Activités de l'Union

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernière chronique, une réunion de formation des militants locaux s'est tenue le 19 novembre à VIERZON. Le lendemain, une très importante entrevue d'une délégation du Bureau de l'Union avec le Directeur de la Région a fait l'objet de notre Affiche Sud-Ouest n° 1 du 25 novembre 1952.

Les Commissions techniques du secteur de TOURS se sont réunies le 23 novembre ; il est regrettable que certains secteurs n'imitent pas Tours.

Le Secrétaire général adjoint a rendu visite au syndicat de POITIERS le 28 novembre. Rencontre fructueuse.

Le 1^{er} décembre, une réunion de formation s'est tenue à TOULOUSE et a réuni les principaux militants de ce secteur.

Le 2, une réunion de Bureau de l'Union s'est tenue à PARIS.

Le 3, rencontre de nos élus dans les Comités mixtes ; assistance très satisfaisante et bonne prise de contact.

Nos secrétaires de secteur ont assisté à deux journées de formation, les 6 et 7 décembre, à BIERVILLE.

Le 4 janvier, les Secrétaires généraux ont assisté à l'Arbre de Noël du syndicat d'ORLEANS. Magnifique preuve de la vitalité de notre syndicat local et démonstration d'organisation. Bravo Orléans.

Nous devons déplorer la maladie qui a atteint notre camarade LANSON et l'a tenu éloigné de nous durant la première quinzaine de décembre.

Un malheur n'arrivant jamais seul, c'est notre dévoué Secrétaire administratif, M. FOUCHIER, qui a été hospitalisé à son tour le 16 décembre pour une double opération.

A nos deux amis, nous souhaitons prompte guérison.

Du fait de ces deux malades, notre Secrétariat a été désorganisé et n'a

pu encore reprendre son cours normal. Nous nous en excusons et demandons à nos camarades de nous aider en ne passant à notre permanence que sur rendez-vous.

L. R.

Tombola Sud-Ouest

La suppression des chroniques régionales, dans le Numéro de décembre, ne nous a pas permis de donner plus tôt les résultats du tirage de la Tombola S.O., qui s'est déroulé le 25 novembre 1952.

Voici la liste des numéros gagnants : Tous les billets se terminant par 94 gagnent un porte-carte ;

Tous les billets se terminant par 683 gagnent un boîtier Wonder complet ; Tous les billets se terminant par 667 gagnent un zéveil Bayard ;

Tous les billets se terminant par 182 gagnent un lot de porcelaine de Limoges ;

Les billets 01.055 et 15.285 gagnent une lampe de chevet artistique ; Les billets 15.120 et 25.211 gagnent une travailleuse ;

Le billet 01.299 gagne une bicyclette ; Le billet 24.616 gagne un vélo-moteur.

Soit : 396 lots gagnants.

Un second tirage ayant lieu le 28 février 1953, les lots non réclamés à cette date resteront acquis à l'Œuvre. Nous vous donnerons les résultats de ce tirage dans notre chronique de mars.

SOLEIL-HIVER

Orangers, Confort, Pension inter-saison 900 fr. nets, Hôtel de Paris, Amélie-les-Bains (P.-O.) et 1.000 f. aux Mouettes. Adresses à noter

TOILE DES VOSGES

Prix imbattable Echantillon contre timbre - Exp. fco Etablissements ROUGE route de Langres - DIJON

UNION OUEST

Notre Conseil d'Administration de l'Union s'est réuni le 14 janvier au siège de la C.F.T.C. Nous avons d'abord entendu l'exposé de notre trésorier général BOULANGER, dont le bilan 1952 présente un solde créditeur.

On peut adresser de sincères félicitations à notre trésorier général qui accomplit un travail considérable et gère parfaitement la caisse de l'Union.

La situation générale est exposée par notre secrétaire général BUTET qui rappelle les positions confédérées et fédérales puisque, depuis octobre, nous sommes toujours au même point.

Notre manifestation du 10 janvier s'est déroulée dans le calme et la dignité. La participation des militants de notre Union a été importante.

Après l'unité d'action, BUTET précise les efforts faits pour réaliser l'unité d'action des Fédérations et les difficultés rencontrées. Il parle enfin de l'harmonisation et d'un long débat s'engage ; CAZELLE, LEPOLVRE, BRUS, TOUPET, LE METAYER, CARRE, ROUSSEAU, TYRANT, AZE, LE GOFF, THOMAS interviennent et, malgré certaines divergences d'idées, chacun aspire à une condition de vie meilleure et voit dans cette harmonisation le moyen d'augmenter son maigre salaire.

Avant le déjeuner, CHAPLAIS rappelle que c'est le dernier Conseil avant notre Congrès et remercie les conseillers d'avoir apporté leurs idées et pris des positions en conservant toujours le souci d'administrer l'Union Ouest durant ces deux années.

E. MIGNARD.

POUR VIVRE MOINS CHER

SAVONS, CAFES, HUILES Prix spéciaux, dégressifs à Cheminots groupés avec Bon de Transport.

Ecrive à G. GAUBERT à SALON (B.-du-R.)

Références S.N.C.F. 1^{er} ordre

VINS DE BORDEAUX

A. Ferchaud, fils LARUSCADE (Gironde)

5^e SECTEUR

Réunion du 18 janvier 1953 à Somain

Sous la présidence de notre camarade NAYLOR et après la réunion des Commissions techniques, la réunion s'ouvre par la bienvenue que souhaite à tous les militants notre camarade MARCHAND.

Un rapide tour d'horizon est ensuite fait sur les questions à poser en Commission technique.

MACHU pour le Service V.B., AMOUREUX pour l'Exploitation, MARCHAND pour les Services M.T. et P.E.

CHARPENTIER, retraité, dit ensuite quelques mots au nom des retraités.

Jean RAFFOUX prend ensuite la parole. Répondant tout d'abord à une question posée par MARCHAND au sujet de la notation mérite, il donne l'assurance que le maximum d'efforts a été fait par les délégués pour une répartition équitable des notes de mérite.

RAFFOUX fait ensuite un pressent appel pour le bon fonctionnement des Commissions techniques. Il touche ensuite un mot du prochain Congrès d'Albert, des prochaines élections de délégués du personnel et de la propagande à faire.

La parole est ensuite donnée à Désiré DELSERT qui apporte tout d'abord la parole de bienvenue aux vieux militants présents, très heureux de les retrouver dans nos réunions.

Il nous expose ensuite ce qu'est le Syndicalisme chrétien, ses origines, son idéal qui ne s'arrête pas à la question bifeck.

Reprenant ensuite l'appel de Jean RAFFOUX, Désiré nous dit l'importance des Commissions techniques et les raisons pour lesquelles il faut les faire fonctionner à plein.

La parole est ensuite donnée à NICKMIL



Syndicat de la Direction générale CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est convoquée pour le 21 février 1953, à 14 heures, 26, rue de Montholon, Paris (9^e), salle 131.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport financier, gestion des Sections ;
- Rapport d'activité en 1952 ;
- Elaboration du programme d'action professionnelle et sociale ;
- Discussion libre sur les rapports ;
- Elections partielles au Conseil syndical.

Informations sur l'activité fédérale :

SALAISONS — DEFENSE DE LA PROFESSION

par Léon DELSERT, président fédéral

De très importantes décisions devant être prises au cours de cette assemblée, tous nos adhérents se feront un devoir d'être présents.

Le Secrétaire général,
J. DERVILLEZ.

SYNDICAT ÉCONOMAT

Pour répondre aux demandes de nos camarades, nous avons pris la décision de tenir les réunions de notre Conseil syndical en province.

Ainsi, après Metz, nous avons siégé à Bordeaux, le 25 janvier.

Certes, la grippe avait réduit le nombre des participants mais nos militants de la région bordelaise qui ont participé à nos travaux ont apprécié l'initiative qui leur permettait de prendre contact avec des militants du Nord, de l'Est et de l'Ouest de la France. Cette rencontre leur est apparue très précieuse tant sur les plans de l'amitié et de l'action syndicale qu'au point de vue professionnel.

TRESORERIE SYNDICALE

Excellente rentrée des cotisations en 1952. Les groupes retardataires sont invités à adresser rapidement le reliquat des cotisations de l'année dernière.

ACTION SYNDICALE

Gestion de l'Entreprise. — Le Conseil examine l'activité de nos élus dans les Comités mixtes, il souligne l'importance des problèmes traités mais estime que leur action doit tendre maintenant vers la réalisation d'un programme de productivité avec pour objectif : la baisse des prix de vente et l'amélioration des primes de rendement. S'appuyant sur le projet de réorganisation commerciale que nous venons de mettre au point, nos représentants au Comité mixte collectif demanderont la création d'une commission de productivité.

Respect des dispositions contractuelles S.N.C.F. en faveur du personnel de l'Economat.

Le Conseil se félicite du règlement du problème du personnel dit de complément. Exception faite de l'impossibilité d'être mis au cadre permanent à l'Economat, les « tâcherons » seront

mis au cadre auxiliaire et bénéficieront de tous les autres avantages accordés à ces derniers.

En ce qui concerne la mise en place d'un cadre autorisé des magasins et entrepôts, différentes observations ont été retenues qui seront soumises aux prochains Comités mixtes.

Convocation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale statutaire de tous les adhérents est convoquée pour le dimanche 22 février 1953, à 9 h. 30, 26, rue de Montholon, Paris (9^e). Tous nos adhérents sont invités et devront assister à cette importante réunion.

Le secrétaire de séance,
ROBERT (Tours).

CHEZ LES SECONDAIRES C. A. M. R.

Dernière heure

De nombreuses et pressantes démarches ont eu lieu depuis quelques semaines.

Les organisations syndicales sont en présence d'un projet gouvernemental qui met en péril notre régime particulier.

Tous nos efforts communs tendent vers de mêmes buts : défendre nos intérêts menacés.

Toutes les organisations syndicales, à l'exception d'une, ont signé une lettre commune qui a été adressée à M. le Ministre des Travaux publics.

Nous ne voulons, à aucun prix, nous laisser arracher les garanties de nos vieux jours.

Nous regrattons très vivement la

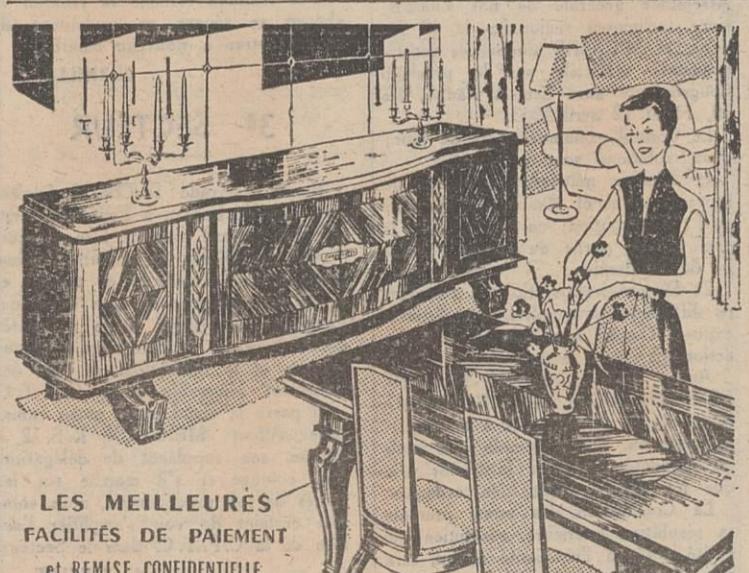
singulière attitude de F. O. qui, sans doute, ne trouve pas la situation alarmante. Cette organisation, au lieu d'unir ses efforts à tous ceux des autres organisations syndicales, a sans doute oublié la devise : « L'UNION FAIT LA FORCE. »

Camarades, dont les intérêts sont menacés, vous viendrez renforcer les rangs de la C. F. T. C. où des militants sont là, sans cesse, à lutter de tout leur cœur, avec tout leur idéal, pour l'amélioration de vos conditions de travail, contrairement à F. O. qui a préféré faire « cavalier seul ».

La C. F. T. C. a travaillé avec toute la ténacité, avec toute l'ardeur de toujours, aux côtés des organisations syndicales qui ont compris le danger qui se dressait devant ceux dont nous avons la charge de défendre les intérêts et, notamment, leur « Caisse de retraite », espoir des vieux jours.

Vous pouvez être assurés que tout est mis en œuvre en ce sens.

Le Secrétaire de l'Union des Syndicats chrétiens des Réseaux secondaires.



galeries barbès

LES GRANDS SPÉCIALISTES
DU MEUBLE ET DU TAPIS

55, Boulevard BARBÈS - PARIS

LIVRAISONS GRATUITES À
DOMICILE DANS TOUTE
LA FRANCE

REPRISE DE VOS ANCIENS
MEUBLES

pour un
BON CATALOGUE GRATUIT
d'ameublement A 100

LILLE - LYON - MARSEILLE - NANCY - NANTES - NICE - TOULON - TOULOUSE
ALGER - ORAN - BONE - CASABLANCA

EN TRAVERSANT LA YUGOSLAVIE

Notre ami VACHERAND ayant, au cours des vacances, participé avec de jeunes étudiants à une expédition en voiture qui a fait le tour de la Méditerranée, a bien voulu confier, pour les lecteurs du Cheminot de France, ses impressions sur un des nombreux pays traversés.

On lira certainement avec curiosité le récit de son passage en Yougoslavie.

(N.D.R.)

À la frontière de ce pays inconnu, les douaniers de Trieste nous offrent l'hospitalité pour une nuit, mais désignant un alignement de pierres sur le terrain nous mettent sérieusement en garde : « Surtout n'allez pas par là ; de l'autre côté, c'est pas pas ! »

Le jour maintenant s'est levé, l'autre côté nous attend dont le drapeau à étoile rouge est plus fler que mystérieux. Des bornes blanches et noires se chicanent sur la route. Les barrières se lèvent et une charmante auberge nous accueille où nos dernières lîres coulent en bière blonde. Les murs sont décorés de fresques folkloriques. Un peu plus loin une vingtaine de soldats armés partent en longeant la frontière.

Sur notre chemin, la construction des autoroutes nécessite le déplacement de millions de mètres cubes de terre, déplacement effectué aussi bien par des femmes que par des vieillards ou jeunes gens. La terre arable qui est récupérée est ensuite épandue sur les régions désertiques.

ici, une équipe de jeunes filles décharge des wagons de ballast ; là, torse nu, des garçons d'une quinzaine d'années empêtrant une route à la brouette. Mais le plus pénible spectacle est la traversée d'un petit village où des femmes pauvrement vêtues entreprennent des travaux de terrassement, lançant courageusement leurs pioches sur un sol récalcitrant.

Des pieds grisâtres, jamais chaussés, un foulard noir noué autour d'un visage raviné, un regard triste et sévère : voilà la paysanne yougoslave à laquelle on ne peut donner d'âge.

Les routes que nous devons em-

prunter jusqu'à Zagreb sont assez mauvaises, très étroites, caloteuses et poussiéreuses. Les champs de maïs s'étendent à perte de vue autour des blancs bâtiments de kolkhozes. Dans un petit bois près de Lubiana, nous découvrons un tapis de cyclamens d'où s'envolent une dizaine de cigognes.

Le camion est mis à rude épreuve sur les chemins de terre qu'il faut parfois emprunter ; après un brusque tournant, il se trouve nez à nez avec un attelage qui s'emballe au grand désespoir d'une vieille paysanne. Prénant le cheval par la bride l'un de nous fait en sorte que « le croisement soit bon ».

Après quatre heures de secousses épouvantables, la poussière a fait des jeunes voyageurs autant de vieillards à cheveux blancs pour l'arrivée à Zagreb. Les gens nous accueillent avec un enthousiasme extraordinaire ; un cercle de curieux s'est vite formé qui s'élargit considérablement. Nous engageons des paroles, plusieurs personnes comprenant le français, se mettent à notre disposition et nous pilotent à travers la ville. Dans une ruelle, une jeune fille est agenouillée devant une madone.

Nous pénétrons dans un restaurant populaire pour apprécier la cuisine locale : saucisses grillées sur des charbons ardents et poivrons en salade accompagnés d'un lourd pain de maïs. Heureusement, le vin de pays, un peu aigrelet, calme nos gosiers irrités. Tandis que s'affaire le cuisinier derrière son four en briques noircies, un air d'accordéon sautille à travers une aile fumée. Les restaurants de l'espèce sont très nombreux et nous avons l'impression que tout le monde y vient manger.

La ville est peu éclairée, une jeune fille toujours nu-pieds, trainant péniblement un énorme tuyau, lave la rue au jet. En dehors des cafés ou restaurants, tout est calme et les gens pressés. Les conversations que nous pouvons avoir traduisent toujours les deux inémais sentiments : l'espoir et la crainte. Les gars acceptent les lourds sacrifices qui leur sont imposés, le travail épaisant auquel ils se livrent pour faire de leur pays une nation riche et indépendante. Tous les commerces sont nationalisés. Un habitant avec tristesse nous indique la boutique dont il fut jadis propriétaire, maintenant il est manœuvre et son salaire mensuel équivaut environ à dix mille francs français. Seulement, à la ville, il n'y a pas de travail pour tout le monde.

Après avoir fait le plein d'essence à l'unique poste distributeur (il faut dire que Zagreb pour 300.000 habitants compte seulement 300 voitures pour la plupart officielles) nous partons à la recherche de l'autoroute qui n'aboutit pas encore à la ville.

Perdus dans une petite rue de banlieue, nous réveillons une malsonnée. Après avoir tant bien que mal indiqué le chemin en italien, un indigène, de sa fenêtre, s'escrime : « Vous êtes Français ! » et nous renseigne avec beaucoup plus de précision.

L'autoroute Zagreb-Belgrade est aussi un dortoir bien calme puisque nous installons, sur ses larges dalles de ciment nos lits de camp et ne sommes réveillés que le lendemain matin par un interminable défilé de charrettes rustiques (téléga) conduisant des familles citadines jusqu'aux chantiers de travaux. Un jeune conducteur dont les étranges chaussures se terminent en cornes retournées, nous fait cadeau d'une pastèque puis continue sa route en secouant son chapeau. D'une autre carriole nous parvient une phrase qui nous laisse stupéfaits : « Tenez-vous, m'fiez-vous, les oreilles de nos ennemis vous écoutent ! » Est-ce là un avertissement ou la seule expression française dont se souvient l'interpellateur ? L'essence empeste l'arriére du camion et en crache notre moteur ; nous faisons halte, près d'un puits à balancier. Une jeune paysanne ravissante dans son costume national, avec une grâce touchante vient puiser pour nous plusieurs seaux d'eau et sourit aux amateurs de photos. Quelques hérons mélancoliques traînent la savate le long d'un marais. Un nuage de cigognes survole notre groupe d'un coup d'ailes majestueux. Nous découvrons une première tortue, mais nous avons bientôt chacun la nôtre.

Le long de la route, des femmes creusent un canal d'irrigation, les hommes charrient la terre. Dans

chaque village, les murs sont barbouillés de « Viva Tito » et de temps en temps, nous apercevons un portrait du dictateur. Tirés par des mulots, de petits tombereaux en osier ont une allure de jouet.

Belgrad, enfin, la capitale est en vue ; sur notre gauche les fameux buildings dont la construction fut brusquement arrêtée pour entreprendre des tâches plus urgentes, attendent tristement des jours meilleurs. Les Yougoslaves considèrent que ce fut une erreur de commencer ces travaux gigantesques et ne le pardonnent pas au régime précédent.

Dès l'arrêt en ville nous sommes chaleureusement entourés. Une trentaine de gens parlant français nous assaillent de questions ; à travers leur empressement presque débordant, on devine un terrible besoin d'évasion, mais de temps en temps une casquette étoilée émerge de la foule et tout le monde se tait. Pour avoir droit aux confidences il nous faut céder aux supplications et accepter de nous éloigner avec un de nos admirateurs. C'est ainsi que nous allons visiter par petits groupes les différents quartiers.

Dans l'église orthodoxe, pleine d'icônes, les cercueils des rois de Serbie sont ouverts pour nous. Le vieux Serbe, pauvrement vêtu obtient pour nous l'autorisation de pénétrer dans la partie de l'église réservée au patriarche. Au moment de la séparation le brave guide, ancien ingénieur, les larmes aux yeux, nous redit son amour pour la France.

Toutes ces marques de sympathie nous font mal, car nous allons abandonner « derrière une frontière qu'ils ne franchiront plus jamais » des gens qui ne sont pas d'accord avec le régime établi.

Une dame très distinguée nous entraîne jusqu'au monument aux Français et se fait une joie de nous traduire l'inscription : « Aimez la France comme la France vous aimez. »

L'ambassade de France est, pour une autre personne, « la seule raison de vivre », il faut dire que c'est un superbe bâtiment et que « les Serbes ont deux patries, la leur et la France ». Désirant connaître mon prénom, une vieille dame, avec émotion, me dit : « Pierre, c'était le nom de notre cher roi. »

Dans Belgrade, nous croisons huit voitures dont deux taxis démodés, les tarifs en sont, paraît-il, inabordables. Une seule agence de tourisme (Poulenic) délivre des cartes postales. Les pourboires sont rigoureusement interdits, le garçon qui se laisserait tenter, risque sa place. Dans les cafés, on boit de grandes verres d'eau après chaque consommation.

En descendant vers Nis ou Skopje, le voyage est encore très accidenté. Il faut rouler plusieurs kilomètres dans un champ de chanvre, traverser un fleuve sur une voie ferrée sévèrement gardée d'ailleurs.

Du haut d'un rocher en bordure de la route, un aigle imposant jette un méchant regard vers notre véhicule.

Un vieux paysan coiffé d'un bonnet d'astrakan se met au garde-à-vous et salut à la française, puis s'exclame : « Salongue. »

Dans les champs nombreux sont les trios : deux vaches et un enfant, résultat du partage des biens chez les récalcitrants aux Kolkhozes.

Il nous faut rouler toute la nuit pour quitter le pays dans le délai très court qui nous était fixé, chose peu aisée, car les cyclistes circulent sans la moindre lumière. Heureusement, nous n'écrasons qu'un mouton.

Dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres, la France jouit d'un prestige remarquable, et derrière les « Viva Tito » qui couvrent les murs, nombreux sont les « Vive la France ». Pierre VACHERAND.



CRÉDIT IMMÉDIAT AUX CHEMINOTS

Sans formalités et sans majoration

SIRTEX

27, boulevard de Strasbourg - PARIS-9 - Tél. : PRO 63-84

CHEMISERIE - BONNETERIE - CHAUSSURES - CONFECTION

VÊTEMENTS DE TRAVAIL (pour hommes, dames et enfants)

LINGERIE DE MAISON - LITERIE

A des conditions que vous ne trouverez nul part ailleurs
REMISE DE 10 % SUR PRÉSENTATION DE VOTRE CARTE

LE RETRAITÉ DU RAIL

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS

26, rue Montholon, Paris (9^e) — Téléphone : TRU 91-03

PERMANENCE DU LUNDI AU VENDREDI - C. C. Postaux : PARIS 7005 34

Notre problème N° UN !

Dans « Le Cheminot de France » de novembre et dans celui de décembre, nous avons exposé d'une partie le préjudice causé aux retraités du fait de l'exclusion des éléments comptant pour la retraite de l'indemnité de résidence, du supplément temporaire, et d'autre part, la comparaison des retraites vis-à-vis du salaire du cheminot le moins payé et de la part alimentaire de ce même salaire.

Poursuivant notre action, nous avons adressé à M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, la lettre dont nos lecteurs trouveront ci-après la teneur, par laquelle, eu égard aux considérations dont il est question

plus haut, nous demandons qu'une majoration de 10 % soit appliquée à toutes les pensions, à compter du 1^{er} janvier 1953.

Qu'on nous comprenne bien. Il n'est pas d'un acompte à valoir sur une prochaine et hypothétique remise en ordre des salaires des cheminots, ou sur l'harmonisation de ces mêmes salaires avec ceux de l'E. G. F. avec répercussion, dans un cas comme dans l'autre, sur les pensions. Il s'agit de rattraper le retard considérable des retraites consécutif au caractère particulier de l'indemnité de résidence et du supplément temporaire.

R. SIRURGUET.

UNE LETTRE AU MINISTRE

POUR UNE AUGMENTATION DE 10 p.

Monsieur le Ministre
des Travaux Publics,
des Transports et du Tourisme,
246, boulevard Saint-Germain,
PARIS (7^e).

Paris, le 25 janvier 1953.

Monsieur le Ministre,

L'harmonisation des salaires des cheminots et de ceux du personnel de l'E. G. F. demeure, vous le savez, notre souci dominant, et nous ne pourrons cesser de la réclamer puisqu'elle correspond à des engagements pris par le Gouvernement envers les Cheminots lors de la signature du Protocole mettant fin à la grève de juin 1947.

Après plus de quatre années d'attente, le 1^{er} décembre 1951, un premier pas avait été difficilement franchi — en plusieurs étapes d'ailleurs — qui alignait les modalités d'attribution de l'indemnité de résidence des cheminots sur celle de nos camarades de l'E. G. F., parallèlement à la hiérarchisation complète d'une partie de salaire (1.120 francs, avec minimum de 2.016), jusque-là semi-hierarchisée.

Si cette opération a apporté certains avantages, les retraités et leurs ayants droit n'en ont retiré qu'un bénéfice insignifiant, étant donné que l'indemnité de résidence n'entre pas en compte pour le calcul de la retraite.

Vous nous objecterez sans doute que la remise en ordre des salaires évoquée plus haut a cependant porté sur les retraites en ce qui concerne le supplément de 1.120 francs susvisé. Il n'en demeure pas moins vrai que les retraités ont été considérablement défavorisés du fait du caractère qui a été donné à l'indemnité de résidence et que ce préjudice est encore aggravé par le caractère de supplément temporaire (1.008 francs) qui, lui non plus, ne compte pas pour la retraite.

Il nous apparaît, au surplus, indispensable de préciser en la circonference qu'un nombre important de retraités ou d'ayants droit n'a pas bénéficié de la mesure du 1-12-1951 en ce sens que le minimum de pension qui leur est alloué était supérieur à la pension qu'ils recevraient réellement si elle était calculée d'après les normes rigoureuses de salaires.

Après vingt-cinq ans de service comptant pour la retraite, ce minimum est actuellement de 143.520 francs par an, soit 11.960 francs par mois, desquels il faut déduire la cotisation à la Caisse de Prévoyance, les veuves ou les ayants droit ne recevant effectivement que la moitié de cette pension, soit en brut 5.980 francs par mois avant déduction des mêmes cotisations.

Nous vous demandons, avec insistance, Monsieur le Ministre, de bien vouloir vous arrêter un instant devant ce chiffre de 11.960 francs représentant les moyens d'existence d'un ménage de vieux serviteurs n'ayant plus

la force de parfaire, par des moyens de fortune, l'insuffisance matérielle de leurs revenus. La situation est bien plus tragique encore chez une veuve avec 5.800 francs par mois alors que la nourriture et le vêtement mis à part, elle doit supporter les mêmes frais qu'un ménage et qu'aucune réduction ne lui est consentie sur :

— Le chauffage (le charbon se paie quelque 15 francs le kilo), l'éclairage, le gaz, l'eau, les charges locatives, etc.

Des milliers de cheminots retraités se trouvent dans cette situation critique après toute une vie de labeur passée au service du Chemin de fer ; en outre, une grosse proportion des pensionnés reçoit des retraites inférieures à 20.000 francs par mois, c'est-à-dire au minimum qui a été reconnu indispensable pour un célibataire et qui est maintenant largement dépassé.

Cette situation douloureuse est due au fait que nous signalons plus haut, c'est-à-dire au caractère particulier de l'indemnité de résidence et du supplément temporaire.

Il nous paraît, au surplus, que le système de l'indemnité de résidence qui devrait normalement jouer le rôle de correctif du salaire dévolu, dans le régime général, aux abattements de zone, a été vicié.

En effet, il serait au moins juste que le salaire national fût suffisant dans certains centres, sans avoir à être augmenté de ce correctif et nous pensons, en conséquence, que comme première mesure, l'indemnité la plus faible devrait, en toute équité, être intégrée dans ce salaire national et par voie de conséquence, entrer en compte pour le calcul des pensions.

Pour être complet, nous devons ajouter que, dans le passé, il n'a jamais existé d'éléments exclus du bénéfice de la retraite.

Lorsque « l'indemnité de vie chère » a été instituée, son caractère indiquait nettement qu'elle devait jouer comme un élément de salaire indispensable aux besoins du cheminot. Parce qu'on lui prédisait une durée éphémère, elle ne comptait pas pour la retraite et ce fut la première atteinte aux droits des pensionnés. La situation n'a fait qu'empirer d'année en année, le provisoire est devenu définitif et, depuis plus d'un quart de siècle, les cheminots retraités ont été condamnés à supporter cette injustice.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons l'honneur d'insister auprès de vous, Monsieur le Ministre, pour que, en attendant la réalisation complète de l'harmonisation, nonobstant toute autre mesure générale qui pourrait être prise en faveur des cheminots, vous preniez la décision de majorer de 10 % à compter du 1^{er} janvier 1953, toutes les pen-

Les répercussions d'une autre mesure quelle qu'elle soit devraient venir s'ajouter à cette majoration de 10 %.

L'action que nous menons et surtout la façon dont nous la menons, n'est possible que par suite de l'homogénéité de notre organisation sous toutes les forces s'unissant pour atteindre un même but et je ne voudrais pas clore cet article sans adresser encore à nos jeunes amis, tous nos remerciements pour la compréhension dont ils ont fait preuve, vis-à-vis de leurs aînés, lors de notre dernier Conseil fédéral du 15 janvier.

BONNE ANNÉE 1953

Au moment où cet article est écrit, l'échange de vœux se prolonge encore pour quelque temps et ensuite chacun reprend vite sa vie normale ; beaucoup oublieront jusqu'à la fin de l'année ceux auxquels ils ont exprimé leurs « meilleurs souhaits ».

Amis, lecteurs de la page Le Retraité du Rail, vous avez dû remarquer dans le numéro de décembre les souhaits de « bonne année » que vous adressait l'Union fédérale des Retraités, pour vous et votre famille.

Qu'allez-vous lui répondre et quels seront vos souhaits en retour ?

Si vous le permettez, je vais essayer de les traduire en votre nom et d'exposer le programme d'action qui fera effectivement que cette année sera « bonne » pour notre Organisation.

D'abord, qui êtes-vous ?

Membres du Bureau, du Conseil, secrétaires de secteur, responsables de groupes, soyez des entraîneurs ! Ayez la foi en notre U. F. et faites-la rayonner par la vigueur de vos convictions. Pas de regrets stériles et surtout pas de découragement devant les incompréhensions, les rebuffades ou les lâchements. Soyez ponctuel dans l'accomplissement de la tâche qui vous incombe et cherchez toujours à rendre service, même à ceux qui ne sont pas encore avec nous.

Adhérez à nos militants surchargés : répartition et portage des journaux, perception des cotisations, etc.

Adhérez de complaisance et sympathisants, lisez notre journal syndical, assistez aux réunions et

cherchez à vous instruire sur notre Organisation, vous deviendrez vite convaincus de sa nécessité et de son efficacité. Ne vous laissez pas séduire par une propagande intéressée faisant miroiter à vos yeux le « mythe » de l'unité qui, même réalisée, est incapable sans les « actifs » de mener à bien les problèmes qui intéressent les « retraités ».

Qui que vous soyez, pensez que la propagande et le recrutement sont l'affaire de tous et non pas seulement de quelques militants. Fixez-vous dès maintenant un objectif : par exemple un ou deux camarades qui devraient être avec nous, à qui vous passerez votre journal et que vous cherchez à convaincre, si ce n'est par vous-même, du moins par un militant, ou en profitant du passage d'un propagandiste.

Si chacun de nous réalisait le souhait qui l'intéresse selon sa situation et aussi recrutait un camarade d'ici la fin de l'année, on pourrait dire alors que l'année 1953 a été une « bonne année » pour le syndicalisme chrétien chez les cheminots retraités.

André BONNARD.

NÉCROLOGIE

Un tragique accident, survenu le 27 novembre dernier, a coûté la vie au gendre de notre ami MARGUILLERON, président de notre Section des retraités de Lyon.

Que lui-même et toute sa famille veuillent bien trouver dans la brièveté de ces quelques lignes, l'expression de nos condoléances émues et celle de notre douloureuse sympathie.

Etude de M^{me} THIRIAULT,
notaire à Moulins-Engilbert

A VENDRE A L'AMIABLE

MAISON d'habitation
sise à Moulins-Engilbert, rue Coulon, comprenant rez-de-chaussée de 5 pièces, petite dépendance, jardin de 2 ares à la suite.

Le tout libre à la vente, appartenant aux héritiers Marcou.

S'adresser à M^{me} THIRIAULT, pour tous renseignements et traiter.

OFFRE A RETRAITE

GARDIENNAGE propriété à Rémilly (Oise) logement dans pavillon trois pièces, petite dépendance, jardin de 2 ares à la suite.

A titre d'exemple, une pension brute annuelle de 300.000 francs comportait avec le taux ancien de 2,64 % une retenue trimestrielle de :

$$300.000 = 75.000 \times \frac{2,64}{100} = 1.980$$

Le montant net du trimestre ressort donc à :

$$75.000 - 1.980 = 73.020 \text{ fr.}$$

A compter du 1-1-1953 le montant de la cotisation C. P. passe à :

$$300.000 = 75.000 \times \frac{2,95}{100} = 2.113$$

Ce qui donne un trimestre net de :

$$75.000 - 2.113 = 72.887 \text{ fr.}$$

Soit une différence en moins de :

$$2.113 - 1.980 = 133 \text{ fr.}$$

Le 1^{er} trimestre de 1953 ayant été calculé avec l'ancien taux, le second trimestre sera amputé de la différence (133 fr.) et se montera en conséquence :

$$72.887 - 133 = 72.754 \text{ fr.}$$

Le 1^{er} juillet, les choses redévieront normales et le trimestre net sera de : 72.887 fr.

LOURDES

HÔTEL du LOUVRE et

N.-DAME de la GARDE

99, RUE DE LA GROTE
(à proximité des Sanctuaires)

Prix spéciaux pour Cheminots

Tél. : 404

Hôtel FRANÇOIS RECIS, 9 rue de Pau

Arr. p group Prix modér. Cuis. fam.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS

DES CHEMINOTS DE FRANCE

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS

Tél. TRUdaine 91-03 - 26, rue de Montholon, PARIS-9^e - C. C. P. 7005-34

Je... soussigné... déclare adhérer à l'Union fédérale des Cheminots retraités, C. F. T. C.

Nom et prénoms ; départ.

Né le à ; Echelle

Titre statutaire d'activité ; Service ; Résidence ; N° de Pension

Date de mise à la retraite ; Arrondissement d'Exploitation d'attache ; le 19 ...

SIGNATURE :

Adresse de l'adhérent

Sur toute question
LA COLLECTION
RUSTICA
vous offre un volume
COMPLET, CLAIR, PRATIQUE

JARDINAGE - HORTICULTURE
ARBORICULTURE - AGRICULTURE
BASSE-COUR - CLAPIER - ÉLEVAGE
PÊCHE - CHASSE - CONSTRUCTION
TRAUVAS PRATIQUES, ETC.

Demandez le Catalogue de la
COLLECTION RUSTICA qui vous
donnera le détail de tous ces
volumes et leur prix. Envoi gratuit
sur demande à RUSTICA
1, rue Gazan — PARIS (XIV)

NOTRE MANIFESTATION DU 10 JANVIER

(Suite de la première page)

née par notre Fédération, il montre que nous sommes solidaires des autres travailleurs pour de nombreuses revendications (conventions collectives, S.M.I.G., allocations familiales). Il rappelle que nous sommes les seuls à ne pouvoir discuter librement de nos salaires et fait la preuve que la productivité reconnue des chemins de fer n'a rien rapporté aux Cheminots artisans de cette augmentation. Au sujet de l'harmonisation de nos salaires avec l'E.D.F. (promise par le protocole de juin 1947) il indique que tous les salariés de l'Etat sont solidaires. BUTET dit aussi pourquoi nous n'avons pas voulu chiffrer à l'avance l'augmentation demandée, car, dit-il, ce serait leurrer les Cheminots que de leur laisser croire que l'on peut obtenir dans l'immédiat 50 % d'augmentation.

Notre secrétaire général adjoint parle ensuite des parlementaires qui ont répondu aux lettres qui leur ont été adressées par nos syndicats. Aucun, précise-t-il, n'a fait connaître qu'il était contre ces revendications des Cheminots, mais demeure la plupart d'entre eux votent contre ces revendications qu'ils ont cependant reconnues justes. Il précise enfin que la Fédération C.F.T.C. est prête à aller jusqu'au bout pour ces revendications avec tous les hommes, avec toutes les organisations de bonne volonté, mais seulement la franchise et la loyauté.

La fin de l'exposé de P. BUTET est longuement applaudie.

Maurice BOULADOUX est applaudi lorsqu'il prend place au micro. Le secrétaire général de la Confédération fait, lui aussi, le bilan de l'expérience PINAY. Il rappelle que la C.F.T.C. a toujours préconisé la baisse des prix, mais précise-t-il, il ne faut pas dire « il y aura baisse des prix », il faut faire la baisse, la réaliser.

M. PINAY n'avait pas promis la « stabilité des prix », mais une « baisse ». Peu importe parti ou pouvoir, ce ne sont pas des promesses qu'il nous faut, mais des actes. BOULADOUX demande que l'on y renne en considération l'homme, la famille.

Le représentant de la Confédération s'élève contre les modalités de la loi sur l'échelle mobile qui ont pour effet de faire « avaler » aux travailleurs la baisse de leur pouvoir d'achat.

Il aborde ensuite les grands problèmes suivis par la C.F.T.C. : respect de la loi sur les conventions collectives, S.M.I.G. et budget type, réalisation d'un plan de modernisation et d'équipement.

Après avoir dit que la C.F.T.C. attend beaucoup de l'action des secteurs publics et nationalisés,

BOULADOUX termine en affirmant que l'apathie des travailleurs n'est qu'une illusion et que les pouvoirs publics doivent prendre garde.

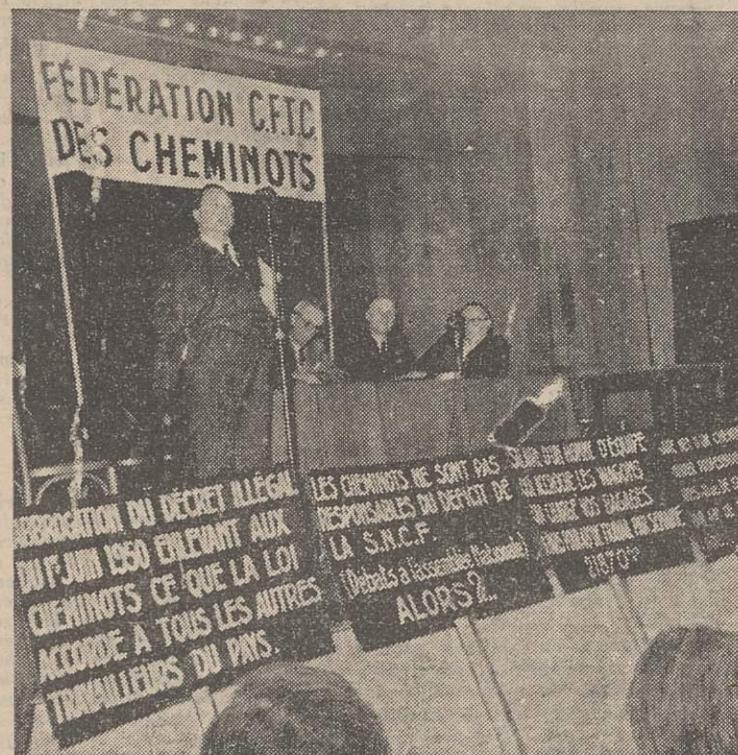
Un tonnerre d'applaudissements couvre les dernières paroles du secrétaire général de la C.F.T.C.

Notre secrétaire général, A. PAILLIEUX remercie les militants d'avoir répondu si nombreux à l'appel de la Fédération. Il nous dit : « Vous êtes décidés à l'action, votre présence et votre enthousiasme en sont la preuve. »

Nos camarades VAL et CHARRIER, de l'Union Est, donnent les consignes utiles pour le défilé.

LE DÉFILÉ

Le cortège s'organise dans la rue Lancry, mais la tête du cortège n'a pas fait 100 mètres que, déjà, d'imposants commissaires de police ont la prétention de nous interdire de circuler. Ils finissent par admettre que nous pourrons défilé sur les trottoirs, mais ils



A LA TRIBUNE DE LA SALLE LANCY
De gauche à droite : NICKMILDER, PAILLIEUX, L. DELSERT et BOULADOUX

Il précise que la présente Assemblée n'a pas le pouvoir de décider une action, mais qu'il faudra suivre les décisions des organismes statutaires et en particulier du Conseil fédéral qui doit se réunir le 15 janvier. PAILLIEUX donne lecture de la résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Maurice NICKMILDER, secrétaire général adjoint, termine la série des allocutions en soulignant tout ce que cette réunion a de reconfortant par le nombre, la sympathie, l'unanimité des participants. Il nous indique comment nous allons nous rendre à la gare de l'Est qui, à deux reprises, a vu nos pères et nous-mêmes pour aller défendre nos libertés à la frontière du pays. Nous clôturerons ensuite cette manifestation dans la cour de départ de la gare du Nord.

nous demandent de plier nos banderolles et nos pancartes. Nous refusons d'obtempérer. Le cortège s'ébranle et débouche sur le boulevard Magenta où nous voyons, outre des agents cyclistes et motocyclistes, deux cars remplis d'agents de police mis à notre disposition par une délicate attention de la préfecture de police.

En tête du cortège se trouvent BOULADOUX, DELSERT, PAILLIEUX, NICKMILDER, BUTET, BERTHON, LIENART, etc. Les Marseillais ont l'insigne honneur d'ouvrir la marche avec une banderole portant l'inscription « Fédération C.F.T.C. des Syndicats des Cheminots ». Mais banderolles et pancartes sur lesquelles sont écrites nos revendications, ne sont pas du goût de ces Messieurs de la Police qui, tout au long du parcours, tenteront à plusieurs re-

prises de nous les arracher en nous menaçant des foudres de la Justice. Les cris de « provocateurs », « liberté », « paix » sont nos réponses. Dans la cour de la gare de l'Est où nous arrivons malgré la police, un commissaire en grande tenue essaie de nous intimider et nous demande d'arrêter notre manifestation. Un petit flottement se produit et un instant la bagarre semble inévitable.

Mais devant notre ferme volonté, les policiers perdent de leur assurance et le cortège sort de la cour de la gare de l'Est pour se rendre à la gare du Nord. Les policiers s'éner�ent et finissent par nous arracher un bâton d'une banderole (l'un d'entre eux et notre camarade BERTHON prennent contact assez brutallement avec le sol).

Les cars de police sont maintenant cinq à nous escorter. Quel déploiement de force pour une aussi pacifique manifestation. Il faut croire que la police n'a pas grand-chose à faire pour perdre ainsi son temps ! Cependant nous devons être reconnaissants de s'être dérangés, car ils nous ont fait remarquer de la foule des Parisiens qui, maintenant, s'arrêtent pour nous regarder défiler.

Nous arrivons enfin devant la gare du Nord que nous longeons pour pénétrer dans la cour de départ. Grâce à notre sang-froid et à notre calme qui nous ont permis de résister aux provocations des inspecteurs et commissaires de police dont l'énergie faisait peine à voir, aucun incident grave ne s'est produit et notre défilé s'est déroulé selon le programme prévu.

Spontanément la Marseillaise est entonnée par près de deux mille camarades.

Non sans peine NICKMILDER parvient à prendre la parole. Il félicite les manifestants pour leur discipline, leur calme et leur sang-froid grâce auxquels aucun incident sérieux ne s'est produit. Il souligne la valeur du geste que nous venons d'accomplir en défilant dans ce quartier de Paris qui a vu tant de luttes ouvrières et déclare que nous sommes dignes de main une action énergique pour l'aboutissement de leurs revendications si celles-ci ne sont pas satisfaites de bon gré par les pouvoirs publics et la S.N.C.F.

Mais nous ne serons certainement pas les seuls à conserver un souvenir de cette manifestation.

La police, de son côté, en conservera un digne de figurer dans son musée au milieu de ses plus beaux trophées, celui qu'ils nous ont arraché par la force, un superbe manche à banderole.



« FÉDÉRATION C.F.T.C. DES CHEMINOTS »
C'était, évidemment, une inscription « séditive »
Le commissaire a voulu la banderole, il a eu... le manche !

A JOË SMITH travailleur américain

J'ai lu, voici plusieurs années, un petit livre : Joe SMITH, travailleur américain. Je me souviens des nombreuses photos qui illustrent cet ouvrage. Un certain nombre nous montrent des masses de travailleurs manifestant, en cortège et brandissant de nombreuses pancartes.

Quelle enviable liberté ! Ici, en France, pays des droits de l'homme, dans ce Paris d'où sont partis tant de mouvements pour la défense des libertés, les cheminots ont été pris à partie parce qu'ils élevaient une banderole portant cette inscription, évidemment séditive :

« FÉDÉRATION DES CHEMINOTS C.F.T.C. »
Qu'en penses-tu, Joe SMITH ?

Le Gérant : André PAILLIEUX

IMPRIMERIE SPÉCIALE
du « CHEMINOT DE FRANCE »
4, rue du Cornet, La Manche. — N° 988
Travail exécuté par des Syndiqués

L'échec d'une Politique

M. ANTOINE PINAY a rendu son tablier. Sentant venir l'inéluctable moment où il lui faudrait bien constater l'échec de sa politique, il s'est préparé une bonne petite chute et, pour plus de sûreté, s'en est allé remettre sa démission au Président de la République sans attendre le verdict du Parlement.

Et nous ne nous sommes point voilé la face et nous n'avons exprimé aucun regret. Disons-le franchement même, si nous ne prions pas plus que d'autres l'instabilité de nos gouvernements, c'est cette fois sans déplaisir que nous avons vu partir l'homme qui faisait trop de promesses et se refusait à prendre les moyens qui lui auraient permis de les tenir.

Pourtant, il faut le reconnaître, il avait su faire naître dans la nation une grande espérance et quand les Français l'avaient entendu dire : « Je révalorisrai le pouvoir d'achat par la baisse des prix, je ne demanderai pas d'impôts nouveaux et je ferai la réforme fiscale », une grande majorité avait applaudie un programme si séduisant.

La baisse des prix, elle était possible et pour une fois M. PINAY qu'on avait baptisé « PINAY LA CHANCE » s'amenait précisément au moment où venait de s'amorcer, sur le marché mondial, une baisse des matières premières et des prix de gros. La conjoncture était particulièrement favorable, il n'y avait qu'à aider un peu la mécanique économique et un gouvernement dispose de suf-

fisants moyens pour y parvenir.

Depuis juillet 1950, c'est-à-dire depuis le déclenchement de la guerre de Corée, nous avions connu une montée incessante des prix. Ils avaient augmenté de 17 % en Angleterre, de 15 % en Belgique, de 14 % en Italie, de 12 % aux U.S.A., de 11 % en Allemagne occidentale et nous avions battu tous les records, en France, avec une augmentation de 37 %.

Début 1952, la tendance se renverse, c'est la baisse sur les marchés internationaux. Jusqu'en octobre, on enregistre une diminution des prix de gros : de 1,6 % aux U.S.A., de 2,6 % en Angleterre, de 2,8 % en Italie, de 8 % en France. Mais, hélas ! il n'en va pas de même pour le coût de la vie qui, dans le même temps, baissait en France, de 0,7 % seulement tandis qu'il descendra de 4 % en Italie et de 2,1 % en Belgique.

Alors, M. PINAY est-il l'homme de la baisse des prix ou plutôt l'homme qui, dans une conjoncture mondiale de baisse, s'est employé à stabiliser ces mêmes prix pour faire faire les clamures désespérées des possesseurs de stocks effrayés de ce qui les menaçait ?

La baisse PINAY ? Comme c'est curieux, elle s'est faite ailleurs, là où justement il n'y avait pas de M. PINAY. Et la stabilisation qu'on nous présente comme une victoire de sa politique n'est pas un coup d'arrêt à la hausse mais au contraire un coup de frein à la baisse, qui était pos-

itive dans l'aboutissement de nos justes revendications et il signale, en passant, que les camarades de la police qui nous ont escortés bénéficièrent, comme nous, le cas échéant, d'une augmentation générale des salaires obtenue grâce à notre action. Il nous demande enfin de conserver notre courage et notre confiance pour continuer la lutte en vue de la défense des travailleurs.

Tandis que les manifestants vont se recueillir devant la plaque commémorative aux Cheminots morts au champ d'honneur pour la défense du pays et de nos libertés, une délégation composée d'un représentant de chaque Union de région, conduite par PAILLIEUX, se rend au ministère des Travaux publics pour déposer nos revendications.

Signalons enfin que, tant sur le parcours du défilé que dans les gares parisiennes et les trains, plus de 100.000 tracts ont été distribués au public et aux voyageurs qui réagissent contre les bas salaires payés aux Cheminots.

Léon DELSERT.

RICHARD.